

Dr. Ali KILIÇ

Paris le 21-02-2009

**La Journée internationale de la langue maternelle
Et
L'impérialisme linguistique, la politique de la
standardisation**

I. La Journée internationale de la langue maternelle

La Journée internationale de la langue maternelle fut proclamée par l'UNESCO le 21 février 2000, et est célébrée à cette même date chaque année dans les États membres et au Siège de l'UNESCO afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle et le multilinguisme.

Cette journée consacre la reconnaissance du Mouvement pour la Langue commémoré au Bangladesh par la Journée du Mouvement pour la Langue depuis 1952, quand la police et l'armée de l'état pakistanais, qui occupait alors le Bangladesh, ouvrirent le feu sur la foule des locuteurs de Bengalî manifestant pour leurs droits linguistiques à Dhaka.

En 1999, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution 37 recommandant des mesures pour promouvoir le multilinguisme, y compris en promouvant un accès universel au cyberspace et le multiculturalisme sur les réseaux d'information mondiaux.

En l'an 2000, la Journée internationale de la langue maternelle a été célébrée pour la première fois. Dans un message lu au cours de la cérémonie de la première manifestation, le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a apporté son soutien à la Journée internationale de la langue maternelle qui, a-t-il dit, fait prendre conscience à tous les peuples de la valeur des langues. Réaffirmant l'importance primordiale de préserver la diversité des langues, le Secrétaire Général a appelé à des efforts accrus pour préserver les langues en tant que patrimoine partagé de l'humanité. Les célébrations de la Journée internationale de la langue maternelle en 2000, 2001, 2002 et 2003 ont été l'occasion de discours et de d'échanges d'idées conduites par des universitaires, des linguistes, des

fonctionnaires, d'associations culturelles, et d'autres représentants d'Etats membres sur les thèmes de la culture, l'éducation et les langues. A travers le monde, de nombreuses activités locales culturelles ont eu lieu comme la lecture de poésie dans les écoles, des expositions et des pièces de théâtre. Des programmes de radio et de télévision produits par des médias locaux et nationaux ont vu le jour. Mais, pendant toutes ces périodes les langues du Kurdistan sont interdites par les Etats colonialistes de Turquie, de l'Iran et de la Syrie.

Ont pense que la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle est au premier rang des efforts de l'Organisation pour promouvoir la diversité linguistique et l'éducation multilingue. Mais dans la même journée, nous observons l'interdiction de la langue maternelle de nombreux des peuples opprimés, colonisés. Malgré que le Directeur Général de l'UNESCO, Monsieur Koïchiro Matsuura, s'est exprimé à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle le 21 février 2002 : "Aujourd'hui plus que jamais, recherchons la compréhension et la reconnaissance des autres peuples et des autres cultures en respectant leurs langues et les modes de pensée qui s'expriment à travers elles." Le discours de Monsieur Koïchiro Matsuura, est une vérité pour les nations dominantes, elle n'est pas d'autre chose qu'un mensonge pour les nations opprimées et les pays colonisés.

La Journée internationale de la langue maternelle, est célébrée aujourd'hui le 21 février 2009. Elle marque le coup d'envoi de l'Année internationale des langues, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies et dont la coordination a été confiée à l'UNESCO comme les autres déclarations de l'ONU n'a pas respecté, n'a jamais appliquée.. C'est le cas de la déclaration de 1960 relatives l'octroi l'indépendance aux peuples coloniaux.

La question qui se pose pour quelle raison et pour quelles perspectives comment la Journée Internationale de la langue maternelle sera différenciée des langues maternelles des nations dominantes? Est-ce les peuples coloniaux qui ne disposent pas des Etats, dont leurs langues maternelles sont interdites ont –elles des droits de bénéficier de cette journée internationale ? Dans le cas des Basques et des Kurdes si oui, comment les peuples sans Etats qui n'ont pas des structures au sein de l'UNESCO pourront en bénéficier? Autrement dit, par quels moyens les peuples concernés peuvent agir ? Dans la mesure où les Etats colonialistes (Turquie, Iran , la Syrie)suppriment interdisent tous les droits des Kurdes en présence de l'ONU les droits fondamentaux des peuples opprimés y compris le droit à l'autodétermination de la nation kurde et basque, on se demande quelle comédie encore va jouer l'UNESCO ? Si non, comment l'UNESCO pourra vivre

l'aliénation de sa propre organisation à savoir lors de la Journée internationale de philosophie la Turquie a été représentée par les membres¹ des services secrets et militaires. Alors qu'il y a des philosophes en Turquie. La question qui se pose est savoir face à l'interdiction de la langue des peuples du Kurdistan l'ONU et l'UNESCO pratiqueront-elles la même hypocrisie ? C'est la question fondamentale de la philosophie des linguistiques posée par les circonstances de l'impérialisme linguistique et de la politique de la standardisation imposée par l'UNESCO.

Position du problème

Si l'UNESCO est sincère, ne mène pas des politiques des Etats colonialistes qui ont partagé le Kurdistan entre eux, alors nous pensons que Monsieur le Directeur de l'UNESCO doit répondre positivement à notre demande pour les publications en langues Kurdes, plus particulièrement en **Kirmançki de Dersime, en gouranî, kurmadjî, soranî, hewramanî** y compris ,tous les peuples opprimés qui se trouvent dans le même cas. Autrement dit, si le Directeur de l'UNESCO refuse l'aide accordée aux activités linguistiques des peuples opprimés, alors le refus de l'UNESCO, signifie la politique négationniste via l'ONU ce qui nous oblige d'examiner et de dénoncer la politique de l'impérialisme linguistique au sein même de l'UNESCO y compris de sa politique de la standardisation qui représente un génocide linguistique de notre siècle.

Nous pensons que dans toutes les domaines les forces colonialistes et impérialistes vont faire disparaître l'ensemble des Cultures des peuples autochtones y compris le patrimoine vivant de l'humanité. C'est la négation absolue du jeu est le fondement de l'action nihiliste de l'UNESCO et de l'ONU. Qui est en contradiction avec la déclaration du novembre 2007 La question qui se pose pour quelle raison l'UNESCO et l'ONU oublient la politique du terrorisme d'Etat, qui veut s'allier à la politique des USA où les langues des peuples sont en disparition y compris les Etats colonialistes qui partagent le Kurdistan et alliées des USA interdisent nos langues maternelles comme sous le mandat français en Syrie? Dans ce sens quel rapport établir entre la politique linguistique en particulière de l'UNESCO de celle de la politique de l'impérialisme linguistique en générale ? Quand les contradictions antagonistes pourront dissoudre les comédies« **patrimoine commun de l'humanité** », de l'UNESCO ? Que font les linguistes et des partis politiques du Kurdistan ? Centre des recherches ou Académie des langues ? Quelles sont les activités scientifiques des départements

¹ Murat Baser , capitaine de la gendarmerie, Selçuk Turan, commissaire de la police

des langues et littératures dans les universités du Kurdistan Sud ? En quoi consiste la politique de impérialisme linguistique de TV6 de l'AKP et de la Turquie ? Comment par quels moyens les chercheurs et les scientifiques du Kurdistan pourront réaliser l'unité linguistique et politique au Kurdistan ? Que font les valets de l'impérialisme français, des USA, des britanniques et de l'Allemand à Paris, à Washington, à Londres à Bonn ? Quel était l'enjeu des Conférences sur la Langue Kurde organisée par l'Institut Kurde de Paris depuis 1994 à 2009 ? Quelles sont des initiatives prises par le Ministère de l'Education du Kurdistan ou par l'Académie de langue kurde? En quoi consiste la politique du Gouvernement du Kurdistan Sud face à l'impérialisme linguistique et à la standardisation?

C'est pourquoi dans un premier temps nous analyserons la déclaration de l'UNESCO et les contradictions internes qui représentent la négation de la vérité historique de notre époque et dans un deuxième temps, examinerons les thèses de l'UNESCO nous voulons mettre en évidence malgré l'aspect positif de la déclaration et comment sa finalité coïncidera avec la politique de l'impérialisme linguistique et la politique de la standardisation qui n'est pas d'autre chose que le génocide linguistique. Dans un troisième temps élaborons nos critiques contre la politique de l'impérialisme linguistique ainsi que contre les thèses erronées de certains chercheurs Kurdes ou étrangers et nous présenterons des projets des recherches scientifiques et linguistiques au sein de l'Académie des Sciences du Kurdistan les équipes de recherches selon la spécialités de la division du travail scientifique.

Première partie : l'UNESCO

« Loin de constituer un espace réservé à l'analyse des spécialistes, les langues sont au coeur de toute vie sociale, économique et culturelle », a rappelé **Koïchiro Matsuura**, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans un message de la guerre psychologique rédigé à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle. L'agence estime que plus de 50% des quelque 6700 langues parlées dans le monde sont menacées de disparition à terme et qu'en moyenne, une langue cesse d'être parlée tous les quinze jours. « Les experts considèrent en outre que 96% des langues ne sont parlées que par 4% de la population », indique le communiqué. L'une de ces langues sont en danger c'est le cas de notre langue maternelle, **kîrmançki de Dersîme en gouranî, kurmadjî, soranî, hewramanî**. Nous ne voulons pas la disparition de notre langue. Et nous devons faire toutes les démarches nécessaires pour sauvegarder notre langue maternelle.

Je pense que les langues sont sans doute la plus grande création du génie humain et chaque langue témoigne d'une façon unique de la faculté linguistique de l'humanité. **Les langues ne sont** pas seulement des outils extrêmement propices à la communication, elles reflètent aussi une perception du monde: elles sont des véhicules de systèmes de valeur et d'expressions culturelles, et elles constituent un facteur déterminant de l'identité de groupes et d'individus, des peuples et de nations. Autrement dit, Les langues représentent une partie essentielle du patrimoine vivant de l'humanité. La question qui se pose est de savoir y a-t-il une égalité des chances des langues si non comment pouvons nous expliquer les disparitions de 3500 langues en dangers?

Selon la déclaration de l'UNESCO ;

- Plus de 50% des 6700 langues du monde sont en danger de disparition
- 96% des 6000 langues au monde sont parlées par 4% de la population mondiale
- 90% des langues au monde ne sont pas représentées sur Internet
- 1 langue disparaît en moyenne toutes les deux semaines
- 80 % des langues africaines n'ont pas de transcription écrite

L'UNESCO concentre ses activités pour la sauvegarde des langues en danger dans trois domaines prioritaires:

- (i) Sensibilisation à la problématique de la disparition des langues et à la nécessité de sauvegarder la diversité linguistique
- (ii) renforcement des capacités locales et promotion de politiques linguistiques appropriées

Au cours des dernières années, l'UNESCO a mis en œuvre une série de projets pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sauvegarde des langues en danger aux niveaux local, national et sub-régional à travers le monde.

- (iii) Mobilisation de la coopération internationale

En théorie nous constatons que « la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité dans un contexte très particulier. C'était au lendemain des événements du 11 septembre 2001, et la Conférence générale de l'UNESCO, qui se réunissait alors pour sa 31e session, était la première réunion de niveau ministériel à se tenir après ces événements terribles. Ce fut l'occasion pour les États de réaffirmer leur conviction que le

dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix, et de rejeter catégoriquement la thèse de conflits inéluctables de cultures et de civilisations. » Nous pensons que le génocide chimique à Halabja les armes chimiques fournies par USA, France, Angleterre, Suisse, Turquie, Russie, Suède, Norvège etc. à Saddam, représente les crimes du génocide chimique de notre époque plus important que « les évènements de 11 septembre 2001 » et l'UNESCO et l'ONU n'ont pas agi de la même façon alors que les actions terroristes ont été dirigées par Monsieur Ben Ladin, commissaire du Pentagone et de la CIA. Autrement dit le cœur de l'impérialisme linguistique, est le génocide linguistique.

Selon la déclaration de l'UNESCO « Un instrument d'une telle envergure constitue une première pour la communauté internationale. Il érige la diversité culturelle au rang de « patrimoine commun de l'humanité », « aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant », et fait de sa défense un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. La Déclaration vise à la fois à préserver comme un trésor vivant, et donc renouvelable, une diversité culturelle qui ne doit pas être perçue comme un patrimoine figé, mais comme un processus garant de la survie de l'humanité ; elle vise aussi à éviter des ségrégations et des fondamentalismes qui, au nom des différences culturelles, sacrifieraient ces différences, allant ainsi à l'encontre du message de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration universelle insiste sur le fait que chaque individu doit reconnaître Non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein de sociétés elles-mêmes plurielles. C'est ainsi seulement que peut être préservé la diversité culturelle comme processus évolutif et capacité d'expression, de création et d'innovation. Le débat entre les pays qui souhaiteraient défendre les biens et services culturels « *qui, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres* », et ceux qui espéraient promouvoir les droits culturels a été ainsi dépassé, ces deux approches se trouvant conjuguées par la Déclaration qui a mis en évidence le lien causal unissant deux démarches complémentaires. L'une ne peut exister sans l'autre. Cette Déclaration, accompagnée des lignes essentielles d'un Plan d'action, peut être un superbe outil de développement, capable d'humaniser la mondialisation. Elle ne formule évidemment pas de prescriptions, mais des orientations générales qui devraient se traduire en politiques innovantes par les Etats membres, dans leurs contextes spécifiques, en partenariat avec le secteur privé et la société civile. Cette Déclaration, qui oppose aux enfermements fondamentalistes la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif et plus démocratique, compte désormais parmi les textes fondateurs d'une nouvelle éthique promue par l'UNESCO au début du XXIe siècle. « *Je souhaite qu'elle*

puisse revêtir un jour la même force que la Déclaration universelle des droits de l'homme. »²

En théorie, Attachée à la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments juridiques universellement reconnus, tels que les deux Pactes internationaux de 1966 relatifs l'un aux droits civils et politiques et l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels, » en pratique cette déclaration ne donne rien aux peuples opprimés dont ses langues ont été interdites aussi par la politique l'impérialisme linguistique de l'UNESCO. Malgré cela en parole vide le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO affirme « (...) que la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance »,

Rappelant également son Article premier qui assigne entre autres buts à l'UNESCO, de recommander « les accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image »,

Se référant aux dispositions ayant trait à la diversité culturelle et à l'exercice des droits culturels figurant dans les instruments internationaux promulgués par l'UNESCO³

Réaffirmant que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, Les traditions et les croyances⁴,

Constatant que la culture se trouve au cœur des débats contemporains sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir,

² Discours du Directeur Général de l'UNESCO Koïchiro Matsuura,

³ **La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité** La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.

⁴ **De la diversité culturelle au pluralisme culturel** Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.

Affirmant que le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales,

Aspirant à une plus grande solidarité fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, sur la prise de conscience de l'unité du genre humain et sur le développement des échanges interculturels,

Considérant que le processus de mondialisation, facilité par l'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication, bien que constituant un défi pour la diversité culturelle, crée les conditions d'un dialogue renouvelé entre les cultures et les civilisations,

Consciente du mandat spécifique qui a été confié à l'UNESCO, au sein du système des Nations Unies, d'assurer la préservation et la promotion de la féconde diversité des cultures,

Proclame les principes suivants et adopte la présente Déclaration :⁵

Or, cette diversité culturelle défendue par l'UNESCO, est la diversité entre les langues et les cultures des pays colonialistes, des cultures des classes dominantes des pays oppresseurs, et impérialistes, cette diversité culturelle est la négation de la diversité des cultures des peuples coloniaux, opprimés et sans états, c'est le cas des Kurdes et des Basques. Malgré cela l'article 4 la déclaration de l'UNESCO l'évoque hypocritement « *La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée.* » **Mais en pratique** c'est l'UNESCO qui a nié l'impératif éthique en consacrant en 1981 un Colloque au dictateur fasciste turc Mustafa Kemal qui a exterminé les peuples arménien, grec, assyro chaldéen et Kurdes. C'est la dictature fasciste militaire de Turquie, le régime fasciste de Saddam et de Bachar El Assad, et du régime sanguinaire des Mollahs du régime Islamique d'Iran qui interdisent « *Les droits culturels, cadre propice de la diversité culturelle* » du Peuple du Kurdistan « Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants.

⁵ **La diversité culturelle, facteur de développement** La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun ; elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante. développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante.

L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales(Article 5), *Face à la collaboration de l'UNESCO avec les dictatures, comment « la libre circulation des idées par le mot et par l'image, » sera possible ? , autrement dit comment « La liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme, l'égalité d'accès aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique - y compris sous la forme numérique - et la possibilité, pour toutes les cultures, d'être présentes dans les moyens d'expression et diffusion, » seront « les garants de la diversité culturelle. » en interdisant les langues des peuples opprimés ?* C'est la négation du patrimoine culturel aux sources de la créativité, dans ces conditions il est impossible que « Chaque création puise aux racines des traditions culturelles, mais s'épanouit au contact des autres » Il est impossible que « la créativité dans toute sa diversité » pourra instaurer « un véritable dialogue entre les cultures. » Je pense que « les États membres s'engagent à prendre les mesures appropriées pour diffuser largement la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et pour encourager son application effective, » mais je ne crois jamais les Etat colonialistes vont réaliser les objectifs de la Déclaration de l'UNESCO qui sont suivants⁶ Car la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 n'a jamais appliqué et les définitions de cette convention.⁷ Selon l'article 1 de la Convention) aux peuples tribaux dans les pays indépendants qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et

⁶ 1— approfondir le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle, en particulier celles qui ont trait à ses liens avec le développement et à son impact sur la formulation des politiques, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale ; avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle ;

2— progresser dans la définition des principes, des normes et des pratiques, tant au niveau national qu'international, ainsi que des moyens de sensibilisation et des formes de coopération les plus propices à la sauvegarde et à la promotion de la diversité culturelle ;

3— favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel, en vue de faciliter, dans des sociétés diversifiées, l'inclusion et la participation

de personnes et de groupes venant d'horizons culturels variés ;

4— avancer dans la compréhension et la clarification du contenu des droits culturels, en tant que partie intégrante des droits de l'homme ;

5— sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité et soutenir l'expression, la création, et la diffusion dans le plus grand nombre possible de langues ;

6— encourager la diversité linguistique - dans le respect de la langue maternelle - à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès plus jeune âge

⁷ Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (Note: Date d'entrée en vigueur: 05:09:1991.) Lieu:Genève Date d'adoption:27:06:1989 Session de la Conférence:76

qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale; La question qui se pose est de savoir comment l'impérialisme linguistique ne supprime seulement les langues mais aussi des terres des peuples.

L'UNESCO tolère l'interdiction des langues des peuples opprimés interdites par les Etats colonialistes

Mais la question qui se pose quel est le statut des peuples opprimés en Turquie et au Kurdistan nord où l'Etat impérialiste turc interdit les langues des peuples par sa constitution ? Selon la Constitution turque la nation et la patrie turque sont éternelles alors que les turcs sont des occupants barbares de d'Anatolie. Cette occupation coloniale « reconnaît l'existence éternelle de la patrie et de la nation turques et l'intégrité indivisible du grand Etat turc, conformément au concept de nationalisme et aux principes et aux réformes mis en oeuvre par Atatürk, fondateur de la République turque, guide immortel et héros incomparable » L'impérialisme turc est fondé sur « *la suprématie absolue de la volonté nationale, la souveraineté appartient sans conditions ni réserves à la nation turque et qu'aucune personne ou institution habilitée à l'exercer au nom de la nation* » impérialiste turque pour laquelle « *aucune opinion ou pensée ne peut se voir accorder protection à l'encontre des intérêts nationaux turcs, du principe d'indivisibilité de l'entité turque du point de vue de l'Etat et du territoire, des valeurs historiques et spirituelles inhérentes au peuple turc* »⁸ Elle est livrée et confiée PAR LA NATION impérialiste TURQUE dont « *La République de Turquie est un Etat* » colonialiste et impérialiste « *attaché au nationalisme d'Atatürk et s'appuyant sur les principes fondamentaux exprimés dans le préambule.* » et « *L'Etat turc forme avec son territoire et sa nation une entité indivisible. Sa langue officielle est le turc.* », dont la langue kurde et les langues des autres peuples n'existent pas et « *La souveraineté appartient sans condition ni réserve à la nation.* »⁹ Impérialiste turque. Par conséquent « *les droits et libertés fondamentaux peuvent être limités par la loi, conformément à la lettre et à l'esprit de la Constitution, en vue de préserver l'intégrité indivisible de l'Etat du point de vue de son territoire et de sa nation, la souveraineté nationale, la République, la sécurité nationale, l'ordre public, la sûreté publique, l'intérêt public, les bonnes moeurs et la santé publique ainsi que pour des motifs particuliers prévus par des dispositions spéciales de la Constitution.* »¹⁰ Turquie. Pendant de toutes les guerres contre le Kurdistan « *l'exercice des droits et libertés fondamentaux* » est

⁸ Préambule de la Constitution turque

⁹ L'article 6 de la Constitution turque

¹⁰ L'article 13 de la Constitution turque

suspendu. La politique de l'impérialisme linguistique turque est définie par l'article 26 de la Constitution turque « Aucune langue ayant été interdite par la loi ne peut être utilisée pour exprimer et propager des pensées. Les feuilles écrites ou imprimées, les disques, les bandes sonores et visuelles et les autres instruments et équipements servant à l'expression qui violent cette interdiction sont saisis en vertu d'une décision dûment rendue par un juge, ou, dans les cas où un retard serait préjudiciable, en vertu d'un ordre de l'autorité habilitée par la loi. »¹¹ « Aucune langue ayant été interdite par la loi ne peut être utilisée dans des publications. », « Les articles 26 et 27 de la Constitution s'appliquent en matière de limitation de la liberté de la presse. »¹²

On peut citer de nombreux chercheurs d'origines juives qui sont à la base de la politique de l'impérialisme turc dont le fondateur est le juif « dönme » anti-sémite Mustafa Kemal¹³ Parmi les chercheurs Mr Cohen Alp Tekin a une place très importante dans la construction de l'impérialisme linguistique turc. Mr Cohen dit « Jusqu'à ces derniers temps, on ne s'était pas douté que les Sumériens étaient d'origine turque. Ce n'est qu'à la lumière des récentes découvertes, faites par certains spécialistes européens qu'on en est arrivé à cette conclusion. C'est une vérité historique que l'Institut d'Histoire, ou plutôt Tchan Kaya, ne pouvait pas négliger. ».. « Une autre civilisation plus récente, dont s'enorgueillit le peuple turc, c'est la civilisation hittite dont il est même la question dans la Bible. »¹⁴

Partant de l'inscription N° 4 de l'Iénissei, **Oulou-Kem, Eléges**, le colonel de la Gendarmerie de l'Etat Major turc, Nazmi Sevgen avec la collaboration de Sukru Kaya, Ministre de l'Intérieur et de la Société Linguistique turque (Turk Dil Kurumu), en premier lieu avec le Prof. Huseyin Namik Orkun ont falsifié la traduction de l'académicien Radloff (Atlas LXXXII ;Alt.Inschr.p.313-« UE »I,11-10) et de l'académicien Vilhelm Thomsen,Ludvig, Peter . Cette falsification a eu lieu sur la demande Mustafa Kemal pour l'application de la théorie du « langue du soleil » et la turquisation. L'Etat turc, Mustafa Kemal en tête, à la fois préparait le génocide de Koçgiri et de Dersime, à la fois falsifiait l'histoire. Or, le professeur Orkun, a remplacé le mot « kurde » à la place du mot « Karlouk ». Alors selon la recherche de Sevê Evîn Çiçek¹⁵ sur les « Etudes concernant l'interprétation des inscriptions turques de la Mongolie et de la Sibérie » faites par le Prof. Thomsen, montre que la vérité est totalement contraire à la thèse turque.

¹¹ L'article 26 de la Constitution turque

¹² L'article 28 de la Constitution turque

¹³ A ce sujet nous avons envoyé une étude au Premier Ministre d'Israel

¹⁴ **Cohen Alp Tekin le Kémalisme** Chapitre XVI p.131-132

¹⁵ Sevê Evîn Çiçek, La falsification de l'Histoire Kurde par les turcs. sur les « Etudes concernant l'interprétation des inscriptions turques de la Mongolie et de la Sibérie

Selon Prof Vilhelm Thomsen, Ludvig, Peter

« N°II E29 « qarluq budun *buηsjz* [är]ür barur ärikli *jaγ boldji* » c'est-à-dire « le peuple Karlouk qui vivait (alors sans souci (= dans l'aisance) et dans l'indépendance est devenu (notre) ennemi », (Radloff, Altt.Inschr.Neue, F, p.140). « die Karluk wurden in ihrer grenzenlosen Unabhängigkeit uns feindlich » ou bien-Wörterb, IV, p.1810, l'article *buηsjz*-« das Karluk –Volk war wegen seines freien (?) Umherziehens(?) ein mächtiger [ärikli] Ferinds.) Le passage correspondant de I N 1 ne contient pas le mot *buηsjz*. »¹⁶

Selon Prof. Thomsen, « *Les Karluk étaient un peuple turc établi à l'ouest des Turcs orientaux et de l'Altai et au nord des Turcs occidentaux. La plupart de temps ils parvenaient, à ce qu'il semble à maintenir leurs indépendances, et assez souvent ils faisaient la guerre à l'un ou à l'autre de leurs voisins.* »¹⁷ Alors pourquoi cette falsification sous l'égide de l'Etat Major turc conduit par Mustafa Kemal et Fewzi Cakmak et Sukru Kaya, qui ont présenté la loi du génocide de Dersim ?

La théorie du « *langage-soleil* » était l'une des théories plus racistes défendue par Erik Jan Zurcher qui a consacré sa thèse de doctorat à la falsification de l'histoire politique sur la question unioniste dans le mouvement national turc et qui a séparé du kémalisme et des unionistes alors que Mustafa Kemal était membre du CUP et de l'organisation Spéciale. Erik Jan Zurcher affirme qu'« *officiellement la théorie du langage-soleil était une tentative pour apporter une solution nouvelle à la question de l'origine des langues* »¹⁸ écrit Erik J Zurcher. Il ajoute qu'« *Atatürk avait prononcé plusieurs discours inintelligibles en « langue nouvelle », en 1934, mais en 1935 il revint à un usage plus traditionnel. Ainsi le mouvement pour la réforme de la langue paraissait-il indubitablement dans l'impasse, lorsqu'en 1935 fut portée à la connaissance du public turc une théorie tout à fait nouvelle intitulée « théorie du langage-soleil » (Günes Dil Teorisi).* » Mais au fond « *Les tenants de la théorie prétendaient que si les linguistes européens n'avaient pu trouver de solution recevable à ces problèmes, était d'une part qu'ils n'avaient accordé d'attention qu'aux aspects linguistiques de ces questions, et d'autre part qu'ils avaient ignoré le rôle du turc. Le turc était en fait la de du problème parce qu'entre toutes les langues était la plus proche de la langue primordiale. Les*

¹⁶ Vilhelm Thomsen, Ludvig, Peter, *Etudes concernant l'interprétation des inscriptions turques de la Mongolie et de la Sibérie* in TURCICA, Helsingfors, 1916 ; Société Finno-Ougrienne, p.62

¹⁷ Vilhelm Thomsen, Ludvig, Peter, *ibidem*.

¹⁸ Erik Jan Zurcher, *La Théorie du "langage-soleil" et sa place dans la réforme de la langue turque*

chaînon manquant dont la méconnaissance avait empêché les savants européens de résoudre les problèmes de glossogonie peuvent être retrouvés lorsqu'on analyse les langues selon les méthodes de la doctrine du langage-soleil. Le propos des « théoriciens » était donc pas mince : la nouvelle théorie frappait de caducité toutes celles qui l'avaient précédée. La théorie ne repose pas uniquement ni même essentiellement sur des arguments linguistiques, mais plutôt sur des arguments psychologiques, anthropologiques et sociologiques » Au fond, Erik Zurcher a ajouté « sociologiques », mais a oublié de citer des problèmes « archéologiques préhistoriques, historiques et bio-psychologiques » qui constituent le fondement du caractère raciste de cette théorie. Zurcher découvre une autre théorie romantique à sa manière « Selon la théorie, » dit Zurcher « le langage humain est né lorsque l'homme a commencé se servir de ses bruits animaux pour symboliser certains objets. C'est en Asie centrale parmi les proto-Turcs que la chose se produisit pour la première fois. De l'état des recherches existantes en matière de religions animistes, les théoriciens concluent que le soleil a une place prééminente dans la religion des proto-Turcs et ils en déduisent que le premier symbole sonore, le premier mot, a servi à désigner le soleil. Ces premiers hommes entreprirent ensuite de définir tous les objets qui les entouraient par référence au soleil. Plus tard ils commencèrent à isoler les différents attributs du soleil et à élaborer à partir de ces propriétés des concepts physiques et des concepts abstraits tels la lumière, la chaleur, le mouvement, la distance et le temps. » C'est une approche fantastique de Monsieur Erik J Zurcher qui ne met en évidence le caractère ultra raciste de la théorie du Langage du Soleil des conclusions de la première Commission du 3^{ème} Congrès Linguistique Turc. La première Commission « après avoir entendu au cours des séances plénières du Congrès, la lecture des études approfondies présentées par les savants Turcs et Etrangers au sujet de la théorie » Gunes-Dil » après avoir écouté en séances privées, la discussion des membres Turcs et Etrangers de la Commission et leurs applications réciproques reconnaît et déclare :

1-qu'il s'agit d'une théorie entièrement originale, intéressante et profonde, capable de déterminer un changement essentiel dans la science linguistique :

2-que cette théorie envisage non seulement la solution des problèmes strictement linguistiques, mais aussi des plus vastes et des plus difficiles parmi les problèmes anthropologiques, archéologiques , préhistoriques, historiques, et bio-psychologiques.

3- que jusqu'à présent la linguistique classique n'avait pas tenu suffisamment compte de l'influence du soleil sur l'origine du langage humain et avait négligé ce principe qui pourtant est primordial .

4-que le travail de recherche accompli par les savants turcs pour la documentation de la théorie « Gunes Dil » a été considérable et que la Commission souhaite particulièrement que de pareils études capable d'aboutir à des lois stables en basant sur des preuves conformes aux méthodes scientifiques, soient régulièrement poursuivis dans le domaine des langages Turques et Indo-européennes que les travaux de comparaison selon les mêmes méthodes entre les groupes de langues Turque et Chamito-sémitiques, doivent être approfondis pour donner une nouvelle orientation à la science linguistique.

Tous les membres étrangers de la Commission sont d'accord pour considérer que sans une étude profonde et essentielle de la langue Turque, tous les travaux sur le domaine des langues, Indo- Européennes et Chamito-sémitiques aussi que sur le domaine de la linguistique générale sont condamnés à rester incomplets.

5-qu'une partie des membres étrangers de la Commission déjà au courant de la théorie « Gunes Dil » se sont trouvés d'accord avec leurs confrères turcs sur plusieurs points de cette nouvelle théorie et que les autres savants étrangers ont déclaré ne pas pouvoir approfondir dans un espace de temps si court un sujet tellement étendu et qu'ils considèrent de leur devoir de le faire, dès leur retour dans leur pays respectifs »¹⁹

L'orientaliste autrichien H.F. Kvergiç avait été invité par Mustafa Kémal à Dolmabahçe le 31 août 1936 pour assister au Congrès. A l'origine des idées de Kivergiç étaient citées par Le Père Ludovic de Besse - de Barenton²⁰ de Batenton « tentait de prouver que le sumérien était la langue primordiale, et cela au moyen d'une méthode analytique qui rappelait étrangement la théorie du langage –soleil. Que les sumériens aient été un peuple de Turcs venus d'Asie centrale pour s'installer en Mésopotamie. »²¹ La question qui se pose est de savoir le liens entre les idées de De Batenton et de François Lenormant dans son oeuvre²² il a étudié I- Les origines, les races et les langues ; II. Les Égyptiens ; III. Civilisation, moeurs et monuments de l'Égypte ; IV. Les Assyriens et les Chaldéens ; V. La Civilisation assyro-chaldéenne, les Mèdes et les Perses ; VI. Perses, Israélites et Chaldéens, Arabes, Phéniciens et Carthaginois et autre recherche de Lenormant était sur:

¹⁹ Déclaration du 3.ème Congrès Linguistique Turc,Dolmabahce ; 31-08-1936

²⁰ **Hilaire de Barenton**, L'Origine des Langues,des religions et des Peuples, Paris 1932

²¹ **Erik Jan Zurcher**, Ibid,p.88

²² **Lenormant, François (1837-1883)** Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques , 9e éd... [continué par M. Ernest Babelon.] 9e éd.Publication : Paris : A. Lévy, 1881-1888 Description matérielle : 6 vol. : ill., cartes ; in-4

Inscriptions cunéiformes inédites,²³ Nous pensons que les thèses racistes développés par Lenormant se trouvent ses origines dans l'étude sur « *La Langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens, étude de philologie et d'histoire, suivie d'un glossaire accadien* »²⁴ Puis il faut citer la lettre de Mr d'Abbadie²⁵ De l'autre coté les recherches linguistiques effectuées par Vendryès Joseph²⁶ sur les Inscriptions cypriotes en langue inconnue, à notre avis, n'est pas inconnue²⁷

Ce n'est pas seulement les colonialistes turcs, mais aussi les colonialistes perses et arabes pratiquent la même politique de l'impérialisme linguistique.

Selon la *Constitution Iranienne* « Quinzième Principe La langue et l'écriture officielles et communes du peuple iranien sont le *Farsi* (persan). Les actes, les correspondances, les textes officiels et les manuels scolaires doivent être rédigés dans cette langue et écriture ; mais l'emploi des langues régionales et ethniques dans la presse et les mass media ainsi que l'enseignement de la littérature, dans les écoles, parallèlement au persan sont libres. Seizième Principe Dès lors que la langue du Coran et des sciences et connaissances islamiques est l'arabe, et que la littérature persane en est complètement imprégnée, cette langue doit être enseignée après le cycle primaire jusqu'à la fin du cycle secondaire dans toutes les classes et dans toutes les branches de l'enseignement. Dix-septième Principe Le point de départ du calendrier officiel du pays est l'émigration du Prophète de l'Islam (que la prière et la paix de Dieu soient avec lui et les siens) ; le calendrier de l'Hégire solaire et de l'Hégire lunaire sont tous les deux valables, mais le fonctionnement des administrations publiques est basé sur l'Hégire solaire. Le congé hebdomadaire officiel est le vendredi.

Certains réformistes kurdes qui défendent la politique de la II.ème internationale réduisent la question nationale et coloniale à l'autonomie culturelle, nie le droit à l'autodétermination de la nation du Kurdistan, ils sont au solde de la politique néocoloniale des Etats turc, perse, syrien. Le projet d'autogestion défendu

²³ **Lenormant François** , *Inscriptions cunéiformes inédites*, in Extrait de la "Revue archéologique"

²⁴ **François Lenormant**, *La Langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens, étude de philologie et d'histoire, suivie d'un glossaire accadien*, par François Lenormant,... [Texte imprimé] **Publication** : Paris : Maisonneuve, 1875

²⁵ **François Lenormant** Lettre à M. d'Abbadie sur l'origine asiatique des langues du Nord de l'Afrique. Paris : impr. de Jouaust, (s. d.) In-8°, paginé 29-4-Extrait des "Actes de la Société philologique". T. Ier, n°2, juin 1869

²⁶ **Vendryès, Joseph** *Choix d'études linguistiques et celtiques* ,Paris : Klincksieck, 1952

²⁷ **Vendryès, Joseph** (1875-1960), *Inscriptions cypriotes en langue inconnue* Paris 1913

par les réformistes kurdes, prient la stabilité des frontières désignés par les Etats impérialistes, restent loin de l'unification linguistique et politique du pays.

Dans le cas de l'Etat impérialiste et colonialiste d'Iran, la nouvelle constitution adoptée en Décembre, 1979, n'est pas d'autres choses que la consolidation du système impérialiste et colonialiste perse imposé aux peuples non perses d'Iran à savoir les sanctions de la centralisation politique, économique, administrative et culturelle du pays comme cela avait été pratiqué par les Pahlavi état pendant le point culminant de monarchique pouvoir. (3) contrôle par l'État de l'économie comprend le pétrole et d'autres grandes ressources minérales, le transport, les grandes industries, des banques, le commerce extérieur, de l'énergie, etc. (article 44). Gouverneurs du plus haut rang (province) au plus bas (zones rurales) sont nommés à partir du centre (article 103). Bien que les organisations politiques sont autorisées à fonctionner (article 26), la République islamique décision a été le seul en mesure de fonctionner ouvertement. En outre, la propriété et l'exploitation de l'influence des médias audiovisuels sont la prérogative de l'Etat (article 175).

Le plus évident contraste entre l'ancien et le nouveau régime est dans le domaine de l'idéologie. Une marque particulière de chiisme est la religion officielle (articles 1 et 2), et l'État est responsable de la propagation de cette secte et de ses persan à base de culture religieuse en Iran et à l'extérieur du pays (Préambule). L'État islamique à l'approche de la communication multilingue et multiculturelle du pays est, avec de légères différences, une poursuite de l'ancien régime de la politique. Conformément à l'article 19 de la Constitution, «la couleur, de race, de langue et autres ne doit pas être une cause de privilège." (4) Le privilège d'un statut officiel est toutefois accordé qu'aux persans, la langue maternelle de plus de 50 % Des pays de 1 'population. Conformément à l'article 15, l'agent et la langue commune et l'écriture du peuple d'Iran sont le persan. Les documents officiels, la correspondance et les déclarations, ainsi que les manuels seront rédigés dans cette langue et l'écriture.

Quant' à la **Constitution du 12 mars 1973**, approuvée par référendum trois ans après la prise du pouvoir **d'Hafez al-Assad**, en Syrie a fondé un régime présidentiel fort au sein duquel le président de la République est élu sur proposition de l'Assemblée pour un mandat de sept ans. Au chapitre de la langue, seul l'article 4 compte une disposition d'ordre linguistique: «La langue arabe est la langue officielle.» En vertu de cette simple disposition, la langue arabe classique sert de véhicule pour toutes les communications de l'État syrien. En d'autres termes, la Constitution de la République Arabe Syrienne adoptée par référendum le 12

mars 1973, interdit la langue kurde .Malgré l'affirmation de principes formulés dans la constitution est évidemment fonction de sa consécration par les lois et les règlements en vigueur. Mais celle-ci n'est pas pour les Kurdes. L'exercice des libertés et des droits constitutionnels n'existe pas pour les Kurdes. Car la constitutionnalité des lois ou projets de lois soumis à son contrôle par le Président de la République ou le quart au moins des membres de l'Assemblée (art. 139 à 148). Quant aux règlements (décrets du Président de la République, arrêtés du Conseil des ministres, des ministres ou des autorités administratives, circulaires, etc...) leur légalité est soumise au contrôle du Conseil d'Etat (loi n° 55 du 21 février 1959) ou des tribunaux. L'arabisation des Kurdes est une politique de l'impérialisme arabe. L'arabe: du fait de l'expansion territoriale au Moyen Âge et par la diffusion du Coran, cette langue, devenue langue liturgique, s'est répandue dans toute l'Afrique du Nord et en Asie mineure. L'arabisation des berbérophones du Maroc, d'Algérie et de Libye rencontre une résistance des populations qui réclament des droits linguistiques. De même au Soudan, où l'arabe prend la place de l'anglais ainsi que des langues africaines parlées au sud. ; Sous la domination de l'Empire Ottoman, les Kurdes sunnites ont pratiqué la religion islamique en langue arabe et en langue persane, cette influence a modifié les structures phonologiques et morphologiques de la langue kurde et ses dialectes.(voir l'annexe-1)

« L'exploration détaillée des différents parlers kurdes est, à l'heure actuelle, à peine amorcée. On sait toutefois que , si leur nombre est considérable, leurs divergences sont souvent minimes, en sorte que ces multiples parlers souvent pratiquement se ramener à un nombre restreint de dialectes bien caractérisés. De plus certains de ces dialectes, comme le *zaza*, sont utilisés dans une aire très réduite et par très peu de sujets, et ne servent pour ainsi dire pas à l'expression littéraire. La langue kurde, finalement apparaît donc comme divisée en deux, dialectes principaux, *kurmancî* (kurde du Nord) et *sorî* (kurde du sud). La grande majorité des Kurdes emploient l'un ou l'autre de ces dialectes, seuls véritablement consacrés par l'Usage littéraire »²⁸

Cette dualité linguistique, qui se superpose pour les Kurdes à tant d'autres facteurs de division, oblige les lettrés kurdes qui veulent connaître et exploiter toutes les ressources littéraires de leur langue à se familiariser avec les deux

²⁸ Cf. « Observations du gouvernement britannique sur les pétitions des Kurdes d'Iraq en date des 26 juillet et 3 août 1930 » comportant en annexe le « Projet de la loi iraquienne sur les langues locales », ainsi que les déclarations ultérieures du Haut Commissaire britannique pour l'Iraq devant la Commission des Mandats ;XIX Session,p.185-191 (Procès Verbaux de la Commission Permanente des mandats de la SDN, XX Session,p.117 et ainsi que déclarations du Premier Ministre iraquien au Parlement de Bagdad le 21-janvier 1926 dans H. Koh,

dialectes ; elle réduit encore l'aire d'utilisation des rares ouvrages édités dans l'un et l'autre dialectes constitue dont un obstacle de plus à la pénétration de l'instruction dans les masses illettrées. Le problème de l'unification de la langue se pose donc d'une façon pressante pour les lettrés kurdes soucieux du développement de leur culture nationale. Nous allons voir cependant, qu'il est bien loin d'être résolu.

Une solution de ce problème aurait pu, semble-t-il être recherchée en Iraq. Ce pays englobe, en effet, des régions de dialecte sorî et des régions de dialecte kurmancî ; la langue kurde est, dans une certaine mesure, langue officielle et langue de l'enseignement pour le territoire kurde »²⁹

Cependant, la question de l'unification de la langue n'a pas été abordée directement en Iraq.

Avant l'attribution du vilayet de Mossoul à l'Iraq en 1925, la très grande majorité des Kurdes d'Iraq (région de Suleimanié) parlaient en effet sorî. L'importance politique de Suleimanié, centre du mouvement national kurde, attirait l'attention des autorités britanniques non seulement sur le dialecte sorî, mais aussi sur le parler particulier dans cette ville. Malgré son caractère spécial et très local et son imperfection (2), et en raison à la fois du mouvement littéraire auquel il servait d'instrument.

Le général Pierre Rondot³⁰ le père de Philippe Rondot, général de division français qui sera brutalement mis sur le devant de la scène médiatique au cours de l'affaire Clearstream 2, dans laquelle des corbeaux avaient tenté de manipuler l'enquête sur l'affaire des frégates de Taïwan. Saint-cyrien, membre des services secrets, il a servi au Proche-Orient et a notamment participé à la création des services de renseignement syriens et libanais sous mandat français en 1928 où il a fait la connaissance des princes Celadet Ali Beder Khan et de Kamuran Beder Khan « *Dans son Journal intime Pierre Rondot écrivait à Damas, le 25- juin 1940* » *je vais visiter mes vieux amis kurdes les Bederkhan. Un accueil qui me va au cœur. Je ressens là un attachement profond. J'y ai mis le prix. J'ai joué leur jeu ; J'ai tenu leurs secrets et j'ai été leur complice* »³¹ le général Pierre Rondot eut une immense activité d'analyste, de commentateur et de pédagogue de toutes les questions touchant le monde arabe et l'Islam. Y compris l'analyse sur les alphabets kurdes. C'est le général Pierre Rondot qui a exclu le Kirmanckî-Dimilî-Zaza de l'unification de langue kurde en 1928-1936 ; Ce membre des services

²⁹ Ibid.

³⁰ Il est né en 1904 et décédé en 2000.

³¹ Etudes Kurdes N°2 nov.2000,p.101

secrets français qui dirigeait les travaux de la Revue Hawar avec la collaboration de la Commission Britannique en 1930 sur la bases des travaux de VOLNEY, Constantin François de Chasseboeuf³² et de Jacques de Morgan.

VOLNEY,³³ Constantin François de Chasseboeuf (1757-1820) Membre de l'Académie Française qui cité Quintilliens³⁴ « *Ne dédaignez point comme, minutieux les éléments alphabétiques... car si vous scrutez leurs replis mystérieux, vous en verrez sortir une foule de questions subtiles, capables non seulement d'exercer les enfants, mais d'embarrasser les esprits les plus savants et les plus profonds* » Cette question posée par Izady a été interprétée par Volney il y a plus deux siècles. Selon Volney

« A l'époque de mon premier essai(1795) je n'avais aucune idée des alphabets de l'Inde, du Japon, de la Chine, je n'avais ni osé ni pu porter mes vues jusqu'à un Alphabet universels quoique déjà je sentisse toute la puissance de ce grand vehicule de lumières et la civilisation; mais lors que mon séjour aux Etats-Unis(de 1795 à1798) m'en enrichi de la langue anglaise et elle m'eut ouvert les trésors de votre littérature asiatique, je conçus non seulement la possibilité, mais encore la facilité et l'urgence d'établir promptement un système unique de lettres, au moyen duquel cette multitude de langues ou de dialectes put se lire, s'inscrire, s'imprimer, sans l'inutile redonnasse de tant de signes divers pour un fonds semblable. »³⁵

Volney dit « *Ce volume se compose de trois parties distinctes, dans la première j'établis les définitions et les principes tant du système général des sons, parlés que du système des lettres ou signes destinées à les figurer; malgré tout ce que l'on a écrit sur ce sujet élémentaire.... Dans la deuxième partie je passe en revue toutes les prononciations usitées dans nos langues d'Europe je n'y trouve pas plus de dix-neuf à vingt voyelles, et trente-deux consonnes, y compris les deux aspirations, pour peindre ces deux sommes d'éléments, l'on n'a donc besoin que de cinquante deux à cinquante quatre signes ou lettres alphabétiques: l'alphabet romain qui n'en a vingt cinq ou vingt six n'est pas suffisant; mais, parce qu'il a le précieux avantage d'être déjà répandu dans toute l'Europe, dans*

³² VOLNEY, Constantin François de Chasseboeuf (1757-1820) Membre de l'Académie Française auteur de L'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques

³³ **L'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques**, 1819, Paris, Chez Firmin Didot,

³⁴ Quintilliens, Liv.Ic ;4

³⁵ CF. Volney L'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques p.XI XII., Paris 1826

l'Amérique, et dans toutes vos possessions et colonies »³⁶ Nous trouvons dans le livre de Volney l'extrait d'une prière en latin³⁷

Le général Pierre Rondot disait « Néanmoins, la France, a tout même fait quelque chose pour les Kurdes »³⁸ Il est vrai la France a divisé avec le Traité de Sykes Picot le Kurdistan partageant avec l'impérialisme anglais. La France a forcé à la déportation des intellectuels Kurdes les a envoyé en exil au Madagascar, elle a interdit officiellement la pratique de la langue kurde. Selon Rondot dit « Les anglais ont joué la carte arabe. Ils n'ont pas abordé le Kurdistan qu'au moment de l'Armistice et par conséquent, ils n'ont pas eu l'occasion de jouer la carte kurde. » Selon Rondot, « les Anglais qui peut être auraient fait des sacrifices pour les Kurdes si ceux-ci avaient été capables d'en faire eux-mêmes et de s'aider eux, les Anglais n'ont pas hésité à abandonner les Kurdes ». Or, l'impérialisme anglais n'a pas seulement divisé et colonisé le Kurdistan, mais aussi, ils ont bombardé et massacré devant les yeux des français. L'analyse de Mr Rondot n'est pas claire sur la politique coloniale anglaise et française, mais il s'exprime sa sympathie pour le peuple Kurde, qu'il a eu tort de rester pessimiste pour l'avenir du Kurdistan.

En 1939 Pierre Rondot **disait** « Peu de temps après la formation de l'État syrien, sous mandat français (1920-46), les Kurdes exigé autonomie au sein des frontières du pays. Une pétition adressée à l'Assemblée constituante de la Syrie le jour 23 Juin, 1928 inclus les revendications suivantes: 1. L'utilisation de la langue kurde, dans les régions kurdes, concurremment avec d'autres langues officielles, 2. L'éducation en langue kurde dans ces régions; 3. Remplacement des employés du gouvernement de ces régions par les Kurdes.

« Le mandat autorités n'était pas favorable à l'auto-gestion dans cette partie de la Syrie. L'une des raisons était turc et irakien de l'intolérance un "territoire autonome kurde» sur leurs frontières (Ibid, p. 106). Selon l'un des fonctionnaires le mandat, Rondot, l'utilisation de la langue kurde était libre, sans être officielle, dans

³⁶ Cf Volney janvier 1819 ,p.XIII

³⁷ Pater noster qui in coelis sanctificetur nomen tuum advenit regnum teum
Vivat voluntas tua ut qui in coelis et sic in terra
Panem nostrum post diem in diem da nobis hoc die
Et dimitte nobis debita nostra ut qui
Dimittimus super (eos qui) debent nobis
Et ne inducas nos in tentationem
Sed quidem solve nos ab maligno quia tibi imperium et potentia
Et gloria in saeculum saecolorum p 209

³⁸ Pierre Rondot, Rapport sur les Kurdes, 2 mai 1938,p.12

la région. Toutefois, l'absence de matériel scolaire dans la langue et l'absence de la demande a fait l'organisation de l'éducation difficile. »

En parlant du général Rondot, Jordi Tejel Gorgas, pense que les Kurdes ne constitue pas d'une nation plus de 40 millions d'âmes. Monsieur Jordi a tort de dire que « la création d'un Etat kurde n'est pas donc pas priorité absolue des élites kurdes au début des années 1920. De ce point de vue là ; la révolte de Koçgiri en 1921 constitue une exception »³⁹ Il nie la proclamation du Gouvernement Indépendant du Kurdistan. Il ajoute « Les rebelles s'emparent de la vile de la ville d'Umraniye le 7 mars et hissent le drapeau du Kurdistan sur la place centrale. En réaction, Ankara promulgue la loi martiale dans la région. Cette décision tempère les ardeurs autonomistes : l'indépendance du Kurdistan est laissée de côté en échange d'un vilayet autonome dans les seuls cazas de Koçgiri »⁴⁰ C'est faux. D'abord, cette approche de M Jordi montre et justifie qu'il n'a jamais lu la déclaration de la proclamation du Gouvernement Indépendant du Kurdistan en date du 6 mars 1921, pas le mars. Puis, M Jordi reste à côté de la politique colonialiste de Mustafa Kémal. A ce sujet Mr Jordi devait consulter aux archives de l'Etat Major de l'Armée de Terre, afin de constater comment Mustafa Kémal a chargé Sex Sénoussi pour lire des fetwas dans les Mosquées de Sivas pour l'exetrmiation des Kurdes et de l'autre côte, il a envoyé Diab Axa, député de Dersim pour que al résistance de Koçgiri dépose d'armes. C'est la politique impérialiste de Mustafa Kémal. Contrairement à la pensée de M Jordi, « l'indépendance du Kurdistan » proclamée par la résistance de Koçgiri ne se limite pas avec les revendications locales. Mr Jordi nie l'utilisation de gaz chimiques contre la population civile par les Kémalistes. M Jordi n'a jamais consulté des comptes rendus secrets de l'Assemblée Nationale de Turquie sur le génocide de Koçgiri. M Jordi ne parle pas de condamnation à mort de 360 résistants, en premier lieu d'Alicher Efendi. Pas un mot sur la résistance de Dersim, pas un mot sur l'aide de l'impérialisme français, anglais, allemand, russe accordée à l'Etat colonialiste et impérialiste de Turquie.

Venons sur les pratiques d'interdictions par la Constitution de Turquie, de l'Iran et de la République arabe syrienne de la langue kurde qui sont opposées à la Convention de l'UNESCO qui représente à la fois une négation et ç la fois une autre falsification du point de vue de la contradiction interne :

« b) aux peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région

³⁹ Jordi Tejel,Gorgas, Le mouvement kurde de Turquie e exil, Peter Lang,p16 ; Berne, 2007

⁴⁰ Jorddi ibid.p.18

géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.

2. Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention.

3. L'emploi du terme *peuples* dans la présente convention ne peut en aucune manière être interprété comme ayant des implications de quelque nature que ce soit quant aux droits qui peuvent s'attacher à ce terme en vertu du droit international. »

Or l'UNESCO défend la politique coloniale du système impérialiste en vertu de l'article 2

« 1. Il incombe aux gouvernements, avec la participation des peuples intéressés, de développer une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité.

2. Cette action doit comprendre des mesures visant à:

a) assurer que les membres desdits peuples bénéficient, sur un pied d'égalité, des droits et possibilités que la législation nationale accorde aux autres membres de la population;

b) promouvoir la pleine réalisation des droits sociaux, économiques et culturels de ces peuples, dans le respect de leur identité sociale et culturelle, de leurs coutumes et traditions et de leurs institutions;

c) aider les membres desdits peuples à éliminer les écarts socio-économiques qui peuvent exister entre des membres indigènes et d'autres membres de la communauté nationale, d'une manière compatible avec leurs aspirations et leur mode de vie. »

Cette politique néo-coloniale de l'UNESCO sacrifie les droits des peuples à disposer d'eux même, à la réduction de l'intégration des peuples opprimés à la politique de la globalisation du système capitaliste et impérialiste. C'est pour l'article 3 restes vides. On se demande pourquoi l'UNESCO cherche « Des mesures spéciales doivent être adoptées, en tant que de besoin, en vue de sauvegarder les personnes, les institutions, les biens, le travail, la culture et

l'environnement des peuples intéressés. Ces mesures spéciales ne doivent pas être contraires aux désirs librement exprimés des peuples intéressés. Lesdites mesures ne doivent porter aucune atteinte à la jouissance, sans discrimination, de la généralité des droits qui s'attachent à la qualité de citoyen. » Alors que ces peuples ne veulent être des citoyens des Etats colonialistes et impérialistes. C'est une politique réductionniste des peuples, aux droits primitifs relatifs à l'intégration impérialiste. En niant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes l'UNESCO ;cherche un nouveau système esclavagiste en vertu de l'article 5 « reconnaître et protéger les valeurs et les pratiques sociales, culturelles, religieuses et spirituelles de ces peuples et prendre dûment en considération la nature des problèmes qui se posent à eux, en tant que groupes comme en tant qu'individus ». Pourquoi cette politique de l'hypocrisie ? Pour quelle raison l'article 7 exige la dépendance absolue des peuples opprimés au système néocolonial ?

« Les peuples intéressés doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et d'exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et culturel propre. En outre, lesdits peuples doivent participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement. »

D'abord avec le système néo-colonial de l'UNESCO, les peuples opprimés ne bénéficieront jamais d'une protection contre la violation des Etats colonialistes et impérialistes. Les gouvernements colonialistes d respecteront jamais l'importance spéciale que revêt pour la culture et les valeurs spirituelles des peuples opprimés. Sans le droit à l'autodétermination des peuples, l'utilisation des terres est impossible. Par conséquent, la Convention de l'UNESCO est aussi une politique de l'impérialisme linguistique qui applique le génocide linguistique.

DEUXIEME PARTIE : L'impérialisme linguistique

Qu'est ce que l'impérialisme linguistique ? Quel rapport établir entre l'impérialisme linguistique et la politique coloniale des Etats turc , iranien, syrien face à l'interdiction de la langue kurde et des langues des autres peuples opprimés ? Quelles sont les théories de l'impérialisme linguistique y-a-t-il une explication sur les pratiques des langues en Turquie ? Quelle est la finalité l'impérialisme linguistique et ses rapports avec la politique du génocide culturel ? Est-ce que

l'UNESCO protège les langues en danger ou l'UNESCO objectivement soutient la politique de l'impérialisme linguistique mené par la Turquie, l'Iran et la Syrie? Si oui quelles sont des pratiques linguistiques ? Si non, pouvons nous dire que dès que l'UNESCO reste dans la politique de « raison d'état » par cette vie UNESCO aussi participe au génocide culturel ?

Tout d'abord, l'impérialisme linguistique est la domination culturelle au moyen de la langue. Ce phénomène est une partie du phénomène plus général d'impérialisme culturel qui englobe l'imposition des modes de vie, de l'éducation, de la musique, etc. d'un groupe social sur un autre. Il doit être distingué de la domination linguistique, la différence étant d'ordre idéologique : l'impérialisme linguistique est une volonté, la domination d'une langue est un état de fait, souvent la conséquence du précédent, mais pas systématiquement.

Du fait de sa connotation idéologique, l'expression « impérialisme linguistique » est souvent considérée comme péjorative. La définir est délicat, car interfèrent souvent des considérations politiques, notamment en rapport avec la puissance politique, économique et militaire des nations dominantes. Bien qu'elle puisse théoriquement concerner n'importe quelle langue, elle s'applique le plus généralement de nos jours au cas de l'anglais.

L'impérialisme linguistique peut être le fait d'une puissance coloniale qui marginalise les langues locales, qui risquent alors de tomber en désuétude, voire de s'éteindre. Cela peut consister à véhiculer certaines idées au moyen de la langue elle-même, par l'imposition de termes prescrits (comme « camarade » en Union soviétique) ou par des modes particuliers. Ainsi en coréen, il est impossible de s'adresser à un interlocuteur sans faire référence, par les formes verbales, à sa place dans la hiérarchie sociale, selon qu'il vous est ou non supérieur.

Depuis le début des années 1990, l'expression a fait florès, particulièrement dans le domaine de la linguistique appliquée à l'anglais. L'ouvrage *Linguistic Imperialism*, écrit par Robert Phillipson, professeur d'anglais à l'Université de Roskilde au Danemark, a contribué à populariser le terme. Phillipson définit l'impérialisme linguistique anglophone comme « *la domination affirmée et maintenue par l'ordre établi, et la reconstitution continue d'inégalités structurelles et culturelles entre l'anglais et les autres langues* ». ⁴¹

⁴¹ Dans mon livre *Linguistic imperialism* (L'impérialisme linguistique), publié par Oxford University Press en 1992, j'analyse comment l'anglais est devenu si puissant à travers le monde. Le livre rend compte d'un nombre substantiel de documents politiques britanniques et états-uniens relatifs à la promotion de l'anglais comme instrument clef de la politique étrangère.

Sa théorie de l'impérialisme linguistique s'inscrit dans le cadre de la théorie de l'impérialisme de Johann Galtung ⁴² et de la notion d'hégémonie culturelle d'Antonio Gramsci. Phillipson critique la diffusion historique de l'anglais comme langue internationale et la manière dont elle continue à maintenir sa domination actuelle, en particulier dans un contexte post-colonial comme en Inde, au Pakistan, en Ouganda, au Zimbabwe, etc., mais également de plus en plus dans un contexte qu'il qualifie de « néo-colonial » en parlant de l'Europe continentale.

Le constat de Phillipson est que dans un pays dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, cette langue devient souvent la langue des « élites ». Ceux qui peuvent le parler peuvent accéder à des postes à responsabilité dans les lieux de pouvoir et d'influence, comme aux Nations unies, à la Banque Mondiale, à la Banque Centrale Européenne, etc. Les anglophones de naissance, une fois en poste, parviennent donc à prendre des décisions qui concernent ceux qui ne le sont pas, situation en contradiction apparente avec les prétentions démocratiques de ces mêmes personnes.

Les stratégies politiques des USA pour établir leur domination mondiale sont explicites depuis les années 40. Des subventions massives sont venues du gouvernement états-unien et du secteur privé. Par exemple, au milieu des années 60, la Fondation Ford finançait des projets pour renforcer l'anglais dans 38 pays. Un livre récent sur la « guerre froide culturelle » décrit les activités de la CIA en Europe pour essayer d'influencer les universitaires, les journalistes et le monde culturel.

Le British Council était l'instrument majeur pour la diplomatie culturelle et l'enseignement de l'anglais à l'échelon mondial. Depuis les années 50 il existe une stratégie britannique pour faire de l'anglais une « langue mondiale », la principale seconde langue partout où il n'est pas déjà la première.

La nécessité était évidente pour Britanniques et Américains de coordonner leur implication dans le développement de l'enseignement de l'anglais à l'échelon mondial. L'infrastructure universitaire pour « l'Anglais Seconde Langue » et la nouvelle spécialité « Linguistique Appliquée » avait besoin d'être construite en partant pratiquement de zéro. Les gouvernements devaient réduire l'élément de concurrence entre les deux pays qui, comme l'a dit George Bernard Shaw, sont « divisés par une langue commune ». Les USA et le Royaume-Uni poursuivaient en gros des buts similaires. Il leur fallait échanger des informations sur la formation des enseignants, le développement des programmes et le matériel pédagogique, et sur leur politique d'enseignement scolaire et universitaire.

Les actions britanniques furent discutées lors d'une conférence à Oxford en 1955, à laquelle le gouvernement états-unien fut invité à envoyer des délégués. Une conférence eut lieu à Washington en 1959, à laquelle assistèrent cinq participants britanniques. Voir le rapport détaillé publié par le Centre de Linguistique Appliquée, *Actes de la conférence sur l'enseignement de l'anglais à l'étranger. Mai 1959.*

⁴² **Johan Galtung**, né à Oslo le 24 octobre 1930, est un politologue norvégien connu comme le fondateur de l'irénologie, science de la paix. Il développe une définition positive de la paix qui inclut la recherche d'une justice sociale et la lutte contre toute « violence structurelle » qui résulte de la pratique du pouvoir étatique. Il est le fondateur et le directeur de « Transcend », un réseau pour la transformation des conflits par des moyens pacifiques.

Claude Piron,⁴³ ancien traducteur à l'Organisation des Nations unies et l'Organisation Mondiale de la Santé et psycholinguiste suisse, renforce ce constat en démontrant dans "*Le défi des langues*" qu'une véritable maîtrise de l'anglais nécessite 10 000 heures d'apprentissage, soit l'équivalent de six années de travail. Ainsi l'utilisation de l'anglais pour des raisons pratiques comme seule langue officielle des instances de l'Union Européenne, ce qui est déjà le cas de la B.C.E. ainsi que pour beaucoup de documents préparatoires aux décisions de la Commission, transformerait la grande majorité des habitants non anglophones de l'Union Européenne en citoyens de seconde zone et renforcerait l'opacité du pouvoir d'une classe dirigeante anglophone européenne et plus largement transnationale.

Inversement, des linguistes anglophones contestent l'idée que l'hégémonie linguistique de l'anglais serait le résultat d'une conspiration. Dans son ouvrage *English as a global language* ("L'anglais comme langue mondiale", Presses de l'université de Cambridge, non disponible en français), David Crystal, linguiste anglais, considère que l'anglais devrait être la langue de communication internationale, tout en gardant une sorte de multilinguisme. Les anglophones de naissance favorables au maintien de l'hégémonie actuelle de l'anglais se justifient en associant la notion d'impérialisme linguistique à une attitude de gauchiste qui chercherait à contester la diffusion historique de l'anglais. Les partisans modérés de la généralisation de l'anglais sont donc généralement des libéraux qui réfutent l'idée d'un impérialisme linguistique anglophone. David Crystal et Henry Widdowson ont été assimilés à cette catégorie.

De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer la marche forcée vers le « tout anglais », car ce développement marginalise le statut des autres langues nationales et régionales. Ce point de vue est particulièrement répandu dans l'Union européenne, où le multilinguisme officiel, censé être encouragé, n'empêche pas 69 % des Européens de juger que la langue anglaise est « la plus utile » (source).

La domination de l'anglais dans pratiquement tous les domaines de la vie internationale (politique, scientifique, commercial, financier, aéronautique et même militaire) relègue le multilinguisme parfait au rang des utopies : en matière de langues, la concurrence n'est pas "libre et non faussée". De plus, et cela ne date pas

⁴³ **Claude Piron** (né le 26 février 1931 à Namur, Belgique, décédé le 22 janvier 2008 à Gland, Suisse) est un psychologue suisse très intéressé par les langues. Il est diplômé de l'École d'interprètes de l'université de Genève et a été traducteur à l'ONU de chinois, d'anglais de russe et d'espagnol. Après avoir quitté l'ONU, il travaille pour l'Organisation mondiale de la santé, entre autres en Afrique et en Asie. En 1968 il commence à pratiquer la psychothérapie, s'occupant surtout de supervision de jeunes psys. Il a donné un enseignement à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Genève de 1973 à 1994.

d'hier, la plupart des individus qui apprennent des langues étrangères le font plus par nécessité, sinon réelle, du moins ressentie, que pour le plaisir de la connaissance. Cela entraîne parfois des comportements irrationnels, comme en Corée, où des médecins gagnent 300 \$ pour couper la petite peau qu'il y a sous la langue, soi-disant parce si les Coréens n'arrivaient pas à bien prononcer l'anglais, c'était à cause d'elle. On trouve un autre exemple de « nécessité ressentie » au Japon, où beaucoup de parents paient 50 \$ américains par heure d'enseignement pour donner des leçons privées à des enfants de 5 ans. (Les parents payent aussi pour d'autres matières : mathématiques notamment)

Pourtant, ceux qui se plaisent à critiquer l'impérialisme linguistique s'arrêtent généralement à formuler des vœux pieux, tels qu'encourager encore davantage l'apprentissage des langues étrangères, même si, bien souvent, eux-mêmes n'en parlent qu'une seule. Alastair Pennycook, Suresh Canagarajah, Adrian Holliday et Julian Edge font partie de ce groupe et sont souvent considérés dans les pays anglo-saxons comme des « linguistes critiques ».

Alastair Pennycook est un professeur de linguistique appliquée à l'université de Melbourne. Lorsqu'il était étudiant, lui aussi a fait de l'argent facile en enseignant l'anglais à Hong-Kong et en Chine. Il a récemment publié deux livres dont l'un est intitulé "L'anglais et le discours colonialiste" et l'autre "La politique culturelle de l'anglais en tant que langue internationale".

Dans sa quête pour trouver les réponses à ses questions, Alastair Pennycook a plongé dans l'histoire coloniale de l'Angleterre aux Indes, en Malaisie et à Hong-Kong et a analysé plus particulièrement la politique linguistique exercée par les autorités coloniales au sein de ces Etats. Pennycook décrit de nombreuses situations qu'il est facile de transposer au contexte européen. La similitude de comportement entre ce qu'il a observé dans les ex-colonies britanniques d'Extrême-Orient et ce qu'on voit actuellement en Europe de l'ouest et dans tous les pays où l'enseignement de l'anglais semble être devenu prioritaire, est frappante et mérite d'être signalée. Dans un livre publié en 1959, un sociologue du nom de George Steiner⁴⁴ déclarait que la reprise économique dans l'Allemagne de l'après-guerre

⁴⁴ **George Steiner** est le fils d'Autrichiens exilés en France pour fuir l'antisémitisme qui régnait à Vienne dans les années 1920. Après être allé à l'école au lycée Janson-de-Sailly à Paris, il a émigré avec ses parents aux États-Unis en 1940 et a étudié au lycée français de New York, à l'université de Chicago et à l'université d'Harvard. Il a achevé ses études par un doctorat à l'université d'Oxford. Après avoir enseigné au Williams College (Massachusetts), à Innsbruck à Cambridge et à Princeton, il est devenu professeur de littérature comparée à Genève en 1974, où il a enseigné jusqu'en 1994. Il a depuis lors donné de nombreuses conférences à travers le monde et enseigné quelque temps au St Anne's College d'Oxford (1994-1995) puis à Harvard (2001-2002).

était un « miracle en creux » car « bien que la prospérité allemande avait remarquablement progressé depuis 1945, la force de la langue allemande était désormais tombée à zéro ! ». Steiner ébauche, très maladroitement, la possibilité qu'une relation puisse exister entre la structure d'une langue et ce qu'elle permet d'accomplir. Est-il plus facile de tenir certains types de discours dans certaines langues plutôt que dans d'autres ? Est-il possible qu'une langue telle que l'anglais puisse conférer à un Aborigène le statut de civilisé alors que cette même langue est aussi utilisée pour le définir racialement par rapport à la société qui l'entoure ? Comment se fait-il que certains sens ou que certaines valeurs adhèrent de manière persistante à certains langages ? Comment peut-on éviter, quand on parle une langue, quelle qu'elle soit, d'imiter, d'utiliser et d'emprunter de ceux qui l'utilisent régulièrement pour véhiculer les images qu'ils veulent lui faire convoier ? Comment peut-on éviter, lorsqu'on parle français, chinois ou anglais, de ne pas véhiculer - bien involontairement la plupart du temps - des bribes et morceaux des discours dominants existant dans ces langues, mais aussi des valeurs, des perceptions, des attitudes, des buts et des stéréotypes qui existent dans les populations qui les parlent ?

Dans le livre de Pennycook , on trouve la citation suivante :

« Soyons bien persuadés que l'anglais a été à la fois une institution et une force formidable d'oppression et d'exploitation sauvage des peuples à travers les 400 ans de son histoire impérialiste. Cette langue a attaqué les noirs avec ses images racistes et son message impérialiste. Elle a attaqué les travailleurs et a mis sous tutelle des peuples de tous les continents. Elle a avili et s'est moqué des langues qu'elle avait l'ambition de remplacer et a enseigné aux peuples colonisés qu'il leur fallait singer ses locuteurs car elle était intrinsèquement supérieure et qu'elle leur apporterait la prospérité tout en les maintenant humiliés et soumis. Le mot "mastery", lorsqu'il s'agit de la langue ne nous rappelle donc pas, par son étymologie, qu'il s'agit de la langue du maître, qui personnifie l'arrogance et la brutalité ? »

Pennycook nous rappelle que, tandis que le génocide déclenché par les Nazis fit plus de six millions de morts, le commerce britannique de l'opium, qui commença au Bengale en 1757, avec pour cible le marché chinois à partir de 1780, et qui se perpétua jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale est responsable, quant à lui, de la mort de centaines de millions d'Asiatiques. Mais ce n'est pas juste le barbarisme du fascisme et des impérialismes européens qui est lié au colonialisme, mais aussi le développement des sciences, de la philosophie et de

l'anthropologie, de la pensée et de la culture occidentales. Le fait que ces développements sont survenus simultanément avec ceux du colonialisme et du néocolonialisme américain et européen a provoqué des interactions constantes et réciproques.

Il existe une tendance à expliquer l'histoire coloniale par une succession d'actions raciales et sectaires qui semblent aux antipodes du libéralisme actuel. Cette pulsion à nous séparer, à nous distinguer d'une histoire assez récente révèle d'une part notre incapacité à analyser la complexité de l'organisation coloniale et, d'autre part, elle nous empêche de voir ses ramifications qui existent encore à l'époque actuelle et ses mutations qui se fondent parfaitement dans le discours moderne et néo-libéral. Le discours colonialiste entraîne une forte polarisation de définitions et de perceptions entre deux groupes sociaux qui n'appartiennent pas, dans la plupart des cas, au même groupe ethnique. L'adhésion à ce discours n'est pas le fait du colonisé seul mais aussi du colonisateur et ce dernier vit tout autant la colonisation que le colonisé bien que sa situation et son point de vue soient évidemment différents. « Une complémentarité de vues nous constamment le colonisateur au colonisé » disait Jean-Paul Sartre. Pennycook, lui, écrit : « ni l'impérialisme ni le colonialisme ne consistent à s'enrichir uniquement par acquisition et accumulation. Ces deux dispositions sont des idéologies qui incluent les notions que certains territoires et certains peuples doivent être dominés, ce qui implique des formes de connaissance dérivant de ces principes. La colonisation est bien plus que simple exploitation. »

Aimé Césaire⁴⁵. écrivait en 1972 : « On me parle de progrès, de réalisations, de hausse du niveau de vie... Moi, je parle de sociétés vidées de leur essence, de leur culture foulée aux pieds, de religions tournées en dérision, de magnifiques réalisations artistiques détruites, de possibilités extraordinaires éliminées... Eux, ils me parlent de statistiques, de réalisations industrielles et d'aménagement du territoire... Moi, je parle de millions d'hommes en qui on a instillé un profond complexe d'infériorité et qui ne peuvent plus se prendre en charge... On essaye de m'impressionner avec les chiffres de la production industrielle et agricole et la taille des territoires nouvellement mis en exploitation... Moi, je parle des économies naturelles qui ont été perturbées, d'économies indigènes, harmonieuses et viables... Moi, je dénonce le pillage actuel des ressources naturelles et le gaspillage généralisé... On me dit que les vieux tyrans ont été déposés mais je trouve que ces vieux tyrans s'entendent particulièrement bien avec les nouveaux tyrans et que le

⁴⁵Aimé Césaire, de son nom complet **Aimé Fernand David Césaire**, né le 26 juin 1913 à Basse-Pointe (Martinique et mort le 17 avril 2008 à Fort-de-France¹, est un poète et homme politique. Il est l'un des fondateurs du mouvement littéraire de la négritude.

clientélisme et les faveurs sont toujours de mise... On me parle de civilisation et moi, je parle de mystification et de prolétarianisation ».

Bien que dirigés contre le colonialisme traditionnel, les propos d'Aimé Césaire trouvent une résonance particulière dans le contexte actuel. Ils confirment qu'avant d'être un instrument d'oppression, le colonialisme est avant tout une croyance basée sur des différences de perception et de choix de solutions à des problèmes donnés. Cette croyance est comme une nouvelle religion qui cherche à s'étendre. Lorsque cette croyance rencontre des contradictions profondes avec elle-même, elle cherche d'abord à les réconcilier en effectuant des ajustements. Lorsque cet ajustement s'avère insuffisant, elle effectue une mutation et change de visage, mais les causes qui lui ont donné naissance sont toujours présentes et actives.

Dans le contexte colonial, la langue joue un rôle décisif. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'intérêt du colonisateur n'est pas toujours de répandre sa langue. Les politiques linguistiques coloniales britanniques s'organisent autour de quatre principes :

- 1. Les colonies doivent en premier fournir des travailleurs dociles et des consommateurs qui sont susceptibles de faire croître la machine capitaliste du colonisateur.
- 2. Chaque politique linguistique coloniale doit être bien évidemment adaptée aux conditions locales. Si une politique réussit particulièrement bien, elle aura bien sûr de fortes chances de servir de modèle pour une autre colonie.
- 3. Les idées de civilisation, de libéralisme et l'acquisition de la science occidentale seront fortement associées à la langue anglaise.
- 4. Dans le cas des Indes et de la Chine, une certaine vue des civilisations orientales sera élaborée et développée avec une insistance toute particulière sur l'inédit, les valeurs traditionnelles qu'elles sont censées véhiculer, et le déclin de ces dernières. C'est ainsi que, assez souvent, les Britanniques interviendront là où on s'y attendrait le moins en exerçant leur autorité pour normaliser certaines langues vernaculaires et certains systèmes d'écriture des peuples placés sur leur coupe.

Certains considèrent que l'anglais, ayant pour origine une combinaison de langues latines (notamment le latin et l'ancien français) et nordiques (langues germaniques cousines de l'allemand, puis vieux norrois), est la « langue naturelle du rapprochement européen »; plus sérieusement, c'est la puissance économique du

monde anglophone, et par voie de conséquence le nombre de personnes qui le pratiquent, qui fait de l'anglais le meilleur candidat à ce statut.

Si l'on dépasse la vision purement européenne de l'impérialisme linguistique, la même problématique se pose sur d'autres continents, comme en Amérique latine ou en Afrique, où les langues des anciennes puissances coloniales (anglais, français, espagnol et portugais) jouent encore un rôle prépondérant, ce qui amène certains à parler d'un "impérialisme linguistique européen".

Enfin, le développement du spanglish aux États-Unis, sous l'influence des immigrants latinos, est considéré par certains comme une invasion linguistique.

« L'anglais doit devenir la langue dominante... La langue maternelle sera étudiée chronologiquement la première mais ensuite l'anglais, par la vertu de son usage et de ses fonctions, deviendra la langue primordiale. » -- Anglo-American Conference. Report 1961

« Il y va de l'intérêt économique et politique des États-Unis de veiller à ce que, si le monde adopte une langue commune, ce soit l'anglais et que, s'il s'oriente vers des normes communes en matière de communication, de sécurité et de qualité, ces normes soient américaines et que, si ses différentes parties sont reliées par la télévision, la radio et la musique, les programmes soient américains ; et que, si s'élaborent des valeurs communes, ce soient des valeurs dans lesquelles les américains se reconnaissent. » David Rothkopf,⁴⁶ directeur général du cabinet de consultants Kissinger Associates, dans son livre *Praise of Cultural Imperialism* (Éloge de l'Impérialisme culturel), 1997. (Extrait du livre en anglais) « Au XXI^e siècle, le pouvoir dominant est l'Amérique, le langage dominant est l'anglais, le modèle économique dominant est le capitalisme anglo-saxon" Margaret Thatcher

« L'important (...) n'est pas avant tout de savoir si l'anglais a, en certaines occasions, fonctionné comme une ouverture sur le progrès social et économique, mais qu'il a au moins autant représenté une attente, un espoir qu'une telle chose arrive. À l'intérieur de ce schéma de compréhension se sont développés différents mythes ; des mythes qui assimilent le futur de l'humanité, le développement, la modernisation, l'occidentalisation, la mondialisation - et l'usage de l'anglais. ». Extrait de *Anglais ou norvégien?*.

⁴⁶David Rothkopf *Praise of Cultural Imperialism*

L'anglais n'est pas la seule langue à s'être développée de manière impériale, au sens de la définition donnée ci-dessus. Tous les responsables d'État ont cherché à imposer l'usage de la langue qui facilitait au mieux la communication du groupe auquel ils appartenaient.

Le français n'a pas échappé à la règle. La langue franque a influencé les parlers romans à partir de la création du royaume franc, ce qui permet à la linguiste Henriette Walter de dire que le français est la langue romane « la plus germanique ».

En traversant la Manche, Guillaume le Conquérant emporte le normand (dialecte de langue d'oïl) de son époque sur un sol qui n'a jamais parlé de langue romane. Le normand devient la langue des élites, et progressivement il influence la langue anglaise ; c'est la langue étrangère qui lui a transmis le plus de vocabulaire. Après que le normand eut perdu de son importance en Normandie au profit du français officiel, c'est ce dernier qui apportera de nombreux mots à l'anglais. On pourra ainsi trouver deux formes d'un même terme en anglais, l'une d'origine normande et l'autre d'origine française. L'anglais est ainsi la plus « française » des langues d'origine germanique.

En France, l'ordonnance de Villers-Cotterêts édictée en 1539 par François Ier, peut être interprétée comme une imposition de l'emploi du français (devenu français) à la place du latin dans les actes de justice afin « que les arretz soient clers et entendeurs » par le plus grand nombre, alors que cette langue n'est parlée que par une minorité cultivée. De nombreux juristes argumentent que cette ordonnance a en fait imposé les parlers locaux au détriment du latin et non le futur français classique.

À la Révolution française, la langue française devient un symbole national : pour l'unité de la nation, il faut une langue unique. « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton » dit Barère au Comité de Salut Public en présentant son « rapport sur les idiomes ».

Lors de la création de la Belgique en 1830, le français est imposé comme seule langue officielle au détriment de la majorité flamande. Le néerlandais et surtout les dialectes flamands sont méprisés, surtout par la bourgeoisie flamande qui utilise alors le français. Ceci ajouta un mouvement de population de Belges francophones et de Français vers la ville de Bruxelles devenue majoritairement francophone depuis. Néerlandophone à 85% en 1830, ne l'est plus aujourd'hui qu'à 15%.

Lors de la création de l'Empire Colonial français, le français traverse les mers et devint, dans un souci de cohérence, la langue obligatoirement enseignée dans toutes les colonies. Il est en priorité enseigné aux enfants de l'élite locale ou des chefs de tribus. Lors des indépendances, et surtout en Afrique subsaharienne, cette élite formée en français maintiendra la langue coloniale comme langue officielle.

En 1925, le ministre de l'Instruction Publique annonce : « pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître ! ». En 1972, Georges Pompidou, Président de la République dit encore : « il n'y a pas de place pour les langues régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau ». La France n'a pas voulu signer le Traité et Jean Pierre Chevènement pour la langue Basque

Le français, longtemps langue des élites, a ainsi peu à peu pris la place des langues vernaculaires en France, avec une accélération du phénomène au XXe siècle grâce à la mise en place d'un système scolaire obligatoire qui ne transmet qu'une langue : le français. La télévision a aussi lourdement contribué à l'unilinguisme francophone, en transmettant le français oral "parisien" dans tous les foyers.

Aujourd'hui la France, par le biais de l'article 2 de la Constitution (« La langue de la République est le français ») et la loi Toubon, s'interdit de financer les enseignements dans une autre langue, y compris celles traditionnellement parlées sur son territoire. Le déséquilibre est donc criant entre les moyens à disposition de la langue majoritaire et les langues minoritaires.

Le phénomène n'est pas propre au français ; aussi l'Union Européenne adopte-t-elle en 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui consacre « le droit imprescriptible de pratiquer une langue régionale dans la vie privée et publique ». En 1999, la France la signe mais sans la ratifier, à cause de son aspect anticonstitutionnel[2]. La ratification lie juridiquement l'État contractant, la signature est une simple reconnaissance des objectifs généraux de la charte ; il n'y a donc aucune évolution de la situation des langues minoritaires en France, si ce n'est un vieillissement des locuteurs qui devrait amener les plus fragiles d'entre elles à disparaître avant la fin du XXIe siècle, après une existence pour certaines plus que millénaire.

L'impérialisme linguistique d'autres langues

Le latin, langue diffusée par les Romains à travers leurs conquêtes militaires et qui s'impose comme langue administrative, juridique et commerciale dans tous

les pays conquis. Sa généralisation est à l'origine des langues latines (le français, l'espagnol, le portugais, l'italien, les parlers occitans, le gallo, le roumain), entraînant la disparition des parlers gaulois. Aujourd'hui encore, cette langue domine dans certains domaines scientifiques (catalogages d'espèces, botanique), juridiques (nombre de mots techniques et d'expressions sont encore appris dans cette langue) et comme langue liturgique de la religion catholique.

Avant la constitution de l'empire romain, le grec ancien (ou « grec classique », différent du grec moderne), tenait en Europe et au Moyen-Orient le rôle de langue de communication privilégiée dans le commerce, la philosophie, les arts, les sciences. Les racines lexicales de cette langue sont encore très utilisées aujourd'hui dans le domaine scientifique (médical notamment) et dans la constitution des mots nouveaux en français à consonance technique ou technologique (aérodrome, téléphone, téléphérique, bathyscaphe, etc.)

L'espagnol, langue diffusée en Amérique du Sud et en Amérique Centrale au moment de la colonisation du continent américain à partir du XVI^e siècle. Comme le portugais au Brésil, cette langue s'est imposée de fait aux populations d'origine. Cependant, cette imposition est moins le résultat d'une politique volontaire de disparition des langues autochtones que la conséquence d'un déséquilibre démographique lié à l'arrivée massive de colons des pays colonisateurs.

Plus récemment et sur un temps plus court, le japonais, pendant la Seconde Guerre mondiale, a été imposé dans certains pays occupés, notamment en Corée.

Notre époque est l'époque de la révolution informationnelle qui nécessite l'harmonisation linguistique à l'échelle mondiale. C'est ainsi, pour communiquer et exprimer leurs pensées entre eux les hommes ont inventé un moyen capital. La langue ne reste pas immuable dans le temps, elle s'adapte aux conditions de vie. Dans ce sens, la langue est l'un des outils des communications et un outil de l'innovation. Pour cette raison, le besoin de savoir une deuxième langue étrangère augmente de plus en plus dans le monde. Mais la question qui se pose, c'est la langue maternelle et nationale qui a été interdite par les Etats occupants du Kurdistan, divisé et partagé entre La Turquie, l'Iran l'Iraq et la Syrie. Comment l'unité politique est possible ? Alors que les partis politiques et les classes dominantes de chaque partie avance leurs intérêts de classe, l'unité politique du pays reste au deuxième degrés. Comment l'unité linguistique est-elle possible ? Alors que le Kurdistan n'a pas été partagé seulement entre les Etats colonialistes, mais aussi avec l'application de la politique colonialiste et impérialiste, dans chaque côté du Kurdistan la langue kurde, est divisée et chaque état colonialiste a

appliqué et a imposé sa propre culture et la domination turque, arabe et perse a forcé la destruction des richesses culturelles et linguistiques du Kurdistan.»

En effet, les nouvelles interfaces de notre époque, privilégient les signaux de la communication humaine pour l'interaction. L'interaction linguistique participe à ce projet d'interfaces anthropomorphiques. La difficulté de l'interaction est réduite mais se déplace sur la conception d'interpréteurs fiables et rapides. Le langage naturel est généralement dégénéré en un dialecte dérivé pour assurer un compromis entre une communication peu contrainte et une interprétation efficace des énoncés. Les productions linguistiques de l'enseignant permettent d'ordonner des actions qui réalisent ses intentions relatives à l'activité de conception. Ces deux niveaux d'analyse impliquent le recours à plusieurs sources de connaissances. L'interaction linguistique attribue à la langue le rôle de médiatiser la pensée de l'enseignant tout en étant subordonnée à la tâche de conception à l'aide d'une interface homme machine.

La langue permet de modéliser qualitativement l'univers de référence et de traiter directement les objets, les relations et les actions en utilisant les termes qui les désignent dans la langue du domaine d'interaction. Par son entremise, l'enseignant peut rendre compte des résultats de groupements perceptifs et de focalisations qui structurent dynamiquement son espace qui a été déterminé. Elle est un moyen d'évaluer ce qui est vu et d'exprimer des intentions de correction. Elle pourrait être un outil d'apprentissage en ce sens qu'elle permettrait de définir des termes nouveaux à l'aide de termes déjà connus. Selon De Fornel « l'analyse de conversation considère qu'il est essentiel d'étudier l'interaction en tant que processus complexe de coordination des actions et en tant qu'accomplissement pratique. Lorsqu'ils sont en relation de co-présence, les participants à une interaction se rendent mutuellement intelligibles le sens de leurs actions et la compréhension qu'ils ont eu de ce qui se passe. Autrement dit, **« l'objet de l'analyse de conversation est le discours dans l'interaction, le discours en tant qu'il a été produit conjointement par deux ou plusieurs participants »**. Dans ce sens, l'analyse de conversation par le fait que l'interaction verbales procède de façon ordonnée et qu'elle possède, à ce titre, une structure complexe organisée séquentiellement au moyen du système des tours de parole. Les participants à une interaction peuvent utiliser comme ressource fondamentale l'existence de cette structure pour organiser et accomplir de façon située leurs interactions ».

Le russe a été réellement imposé par Staline dans les provinces non russophones de l'URSS, à partir des années 1930. Staline a progressivement mis fin à l'enseignement en langues locales, mis en place par les "idéalistes" communistes

au début de la Révolution russe. La progression du russe a aussi été favorisée par l'immigration de populations russophones, déplacées de gré ou de force aux confins de l'URSS. Ainsi, dans certaines républiques comme le Kazakstan, les autochtones se sont retrouvées en infériorité numérique face aux russes. En Ukraine, en Moldavie ou en Biélorussie, les russes constituent toujours une minorité non négligeable. Au Kazakstan toujours, les brassages de populations liés au goulag ont favorisé l'imposition du russe. Le russe étant la langue de l'appareil étatique de l'URSS, il est de fait la langue de l'armée. Le régime communiste a mis fin au service militaire inégalitaire du tsarisme et a imposé la conscription de même durée pour toutes les ethnies. La langue russe est donc la seule langue de communication entre ces soldats issus de toutes les provinces du pays. Le russe est la langue indispensable pour accéder à l'université, travailler dans l'administration et accéder aux plus hautes responsabilités, ou même tout simplement pour lire un livre. Les langues locales sont donc fortement dévalorisées, "inondées" de mots russes. Le système communiste a aussi imposé l'alphabet cyrillique à des langues autrefois exclusivement orales, surtout en Asie centrale, au détriment de l'alphabet latin ou arabe. Cela favorise l'apprentissage de la langue locale par les russes tout autant que l'apprentissage du russe par les locaux. C'est un facteur d'assimilation assez efficace. Cette "cyrillisation" de l'alphabet a aussi été imposée aux moldaves, qui parlaient roumain et écrivaient en alphabet latin. Cela dans la perspective de les séparer encore plus concrètement des roumains et de favoriser ainsi leur appartenance soviétique. Cette politique linguistique a été très efficace, puisque en 1989 la grande majorité des populations non russes d'URSS parlaient le russe comme langue véhiculaire, voire comme langue maternelle. L'impérialisme linguistique de l'URSS ne s'est pas arrêté aux frontières de l'URSS. Le russe a été imposé comme langue étrangère obligatoire aux pays membres du Pacte de Varsovie (RDA, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie...), le plus souvent au détriment de l'anglais, du français et de l'allemand. Les cadres des partis communistes nationaux étaient presque tous formés à Moscou ou à Léninegrad, ainsi leur niveau de russe se devait d'être assez élevé. Bref, le russe est la langue commune et imposée aux pays du bloc de l'est dans les organisations interétatiques comme le Pacte de Vasovie ou le Kominform. Il souffre cependant d'un manque de popularité pour les populations qui le voient comme la "langue de l'occupant", et son apprentissage s'écroule dès la fin du communisme.

Pour contrer l'impérialisme linguistique

Diverses voies ont été suivies pour contrer l'impérialisme linguistique, notamment le développement de l'intercompréhension, ou bien l'usage d'une langue construite, pour les motifs développés ci-dessous.

Entre les adeptes de l'uniformisation linguistique et culturelle perçue soit comme une conséquence inévitable de la mondialisation, soit comme un progrès, et ceux qui prônent le multilinguisme et la diversité culturelle mais oublient les aspects pratiques qui font qu'un Français connaissant l'espagnol ne pourra pas communiquer avec un Suédois connaissant l'allemand, les points de vue semblent impossibles à réconcilier.

Le recours à une langue commune (Une politique linguistique qui irait dans le sens de la généralisation de l'enseignement d'une langue véhiculaire construite dans le but de la communication internationale) est une idée défendue, comme étant une solution aux problèmes posés. De nombreux projets de telles langues ont vu le jour, visant tous (toutes les langues construites n'ont pas cet objectif) à faciliter les relations entre personnes de langues maternelles différentes. La plus répandue actuellement est l'espéranto : depuis son apparition le 26 juillet 1887, l'idéal de protection linguistique, ethnique et sociale qui la fait vivre a permis à cette langue internationale de se diffuser dans le monde entier, et d'entraîner un rapprochement volontaire des peuples, en dehors de toute contrainte quelconque.

On peut constater selon David Rothkopf a été entendu au-delà de tous ses espoirs en France, et parfois même avant de s'être exprimé... Comme il serait maladroit de revendiquer directement l'adoption de la langue de l'Amérique, on fera, là comme ailleurs, le détour par l'Europe. Il y a douze ans, Alain Minc voyait déjà prophétiquement dans l'anglais la « *langue naturelle* » de l'Europe⁴⁷. Plus récemment, Alexandre Adler confirmait : « *L'anglais, parlé par les Européens, deviendra une langue unique de communication, à côté de laquelle les langues nationales garderont leur utilisation* »⁴⁸. Sans doute une langue « unique » de communication, comme l'était le russe dans les pays de l'Est à la grande époque du pacte de Varsovie ? Ce n'est en tout cas pas M. Romano Prodi qui y fera obstacle : le président de la Commission européenne, tout locuteur d'une langue latine qu'il soit, est en effet un anglophobe sans états d'âme. On l'a dit, l'atlantisme faisait autrefois office de patriotisme de substitution pour les « sans-papiers-américains ». Ce rôle est maintenant tenu par la mondialisation. Les choses sont parfaitement claires à cet égard : « *Globalization is us !* », a tranché sans appel un éditorialiste américain de renom⁴⁹. Faut-il vraiment traduire ce que tous les intéressés savaient

⁴⁷ Alain Minc, *La Grande Illusion*, Grasset, Paris, 1988.

⁴⁸ *Ouest-France*, 17 janvier 1999.

⁴⁹ Thomas Friedman, *International Herald Tribune*, Paris, 10 février 1997.

déjà ? Dans une mondialisation « heureuse » , le bonheur est dans la langue de la métropole, victorieuse sans combat d'une « guerre de velours » dont un universitaire spécialiste d'informatique - donc présumé non « archaïque » - précise ce qui est attendu du vaincu : « *Pouvoir lui vendre n'importe quoi, pouvoir lui faire accepter facilement toute décision politique, en faire un allié docile et soumis*⁵⁰ . »

De l'impérialisme linguistique à l'aménagement linguistique

Lorsque le terme language planning apparaît dans un texte fondateur d'Einar Haugen en 1959, il est utilisé pour présenter les efforts de standardisation linguistique menés en Norvège. Le terme anglais est traduit par planification linguistique qui fait référence essentiellement à cette époque à un type d'intervention sur le système linguistique et à une discussion des problèmes de standardisation du code lui-même. À la fin des années 60, la notion de langage planning est reprise et élargie à tout type d'intervention pour régler des problèmes sociolinguistiques (Rubin, Das Gupta, Jernudd, Fishman). Dans ce même courant, apparaît la notion de politique linguistique.

En Amérique du Nord, principalement au Québec, le terme langage planning est d'abord traduit par planification linguistique. Mais ce terme est remplacé dans les années 70 par le terme aménagement linguistique sous l'influence du linguiste Jean-Claude Corbeil, qui participe alors très activement à la rédaction de la Charte de la langue française (1977) et à la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement linguistique québécois. Le terme aménagement linguistique n'est pas choisi par simple caprice, puisqu'il a l'avantage de ne pas faire uniquement référence à l'intervention planificatrice et extérieure de l'État. En retenant le concept d'aménagement de préférence à celui de planification, l'école québécoise adopte une perspective sociolinguistique qui reconnaît qu'une démarche d'aménagement linguistique s'inscrit de fait à l'intérieur du jeu des forces sociales, qui façonne les objectifs des membres d'une communauté et qui conditionne en définitive le succès de l'intervention sociolinguistique. Le terme a d'ailleurs été adopté largement au sein de la francophonie.

Divers appellations synonymes sont également utilisées sur d'autres territoires géographiques. Les Catalans ont recours au terme normalisation. Il s'agit pour eux

⁵⁰ Charles Durand, *La Langue française : atout ou obstacle ?*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1997.

de normaliser (au sens de « rendre normal ») l'utilisation du catalan dans les divers domaines de la vie sociale. Pour les sociolinguistes catalans, la notion de conflit linguistique est fondamentale. Il y a conflit linguistique lorsque deux langues nettement séparées par leurs fonctions sociales (situation diglossique) s'affrontent, l'une comme politiquement et socialement dominante et l'autre comme politiquement et socialement dominée. Il n'y a que deux seules issues possibles à cette situation conflictuelle : la **substitution** dans le cas où la langue dominante fait disparaître l'autre langue ou la **normalisation** dans le cas où la langue dominée entre dans un processus de réappropriation des fonctions sociales qu'elle a perdues.

UNESCO et la Politique linguistique de la standardisation des langues

L'éducation multilingue telle qu'elle est envisagée ici devient un problème quand la langue d'enseignement n'est pas celle que les enfants comprennent lors de leur entrée à l'école. Un enseignement dans une langue qui n'est pas familière aux élèves entrave l'éducation pour tous. Depuis une quarantaine d'années, de nombreuses preuves s'accumulent pour suggérer qu'un enseignement dans une langue que les élèves ne comprennent pas n'est guère efficace et entraîne un fort taux de redoublement et d'abandon. On peut affirmer sans risque que l'accès à l'éducation en est affecté : on sait que les parents n'envoient pas leurs enfants à l'école lorsqu'ils les considèrent incapables d'apprendre convenablement. Si c'est si évident, pourquoi l'éducation dans la langue maternelle n'est-elle pas adoptée universellement ?

1. Aspects techniques

1.1 Pédagogie Globalement, les problèmes pédagogiques liés à un enseignement dans une langue familière à l'élève peuvent être résolus. Des outils sont disponibles ou peuvent être développés rapidement. Nous connaissons aussi la façon de décomposer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans n'importe quelle langue dont il existe des analyses linguistiques de base. Nous sommes capables de concevoir des manuels scolaires, des guides pédagogiques, des stages pour les enseignants et futurs enseignants. Nous savons introduire la première langue étrangère parlée dans un pays par une approche d'enseignement de seconde langue, nous savons intégrer la langue et les particularités locales dans l'enseignement, qu'il s'agisse d'aspects culturels, de mathématiques ou de compétences plus concrètes. Enfin, nous avons appris comment partager notre savoir et nos compétences avec les partenaires locaux et, plus important encore, comment développer avec eux des approches adaptées à l'environnement local(..)

3. Politique linguistique

3.1 Standardisation de la langue

Pour que l'enseignement dans la langue maternelle ou l'enseignement multilingue fonctionne, un pays doit naturellement sélectionner un nombre limité de langues L1. La linguistique permet d'identifier une quantité minimale de langues de base à standardiser, en conservant les variantes locales et régionales en tant que dialectes. La tendance à déclarer des langues de plus en plus minoritaires comme langues à part entière doit être inversée dans l'intérêt d'une politique linguistique réalisable pour l'éducation. L'identification d'un « noyau commun » de plusieurs langues L1 est tout autant un défi linguistique que de faire accéder une langue mineure au rang de langue indépendante. Pourtant, l'expérience démontre que c'est possible. Prenons pour exemple l'Allemagne. Deux locuteurs des variantes parlées aux frontières nord et sud du pays auraient normalement du mal à communiquer. Cependant, tous deux reconnaissent et utilisent l'allemand standard, comme plus de 80 millions de locuteurs en Allemagne, en Autriche et en Suisse germanophone. Les agences de coopération pourraient aider les pays à développer de telles standardisations. **3.2** *Utilité des langues locales au-delà de l'école : l'environnement écrit*

Compte tenu des problèmes d'acceptation, l'argument technico-pédagogique seul n'est guère persuasif si l'école est le seul lieu où la L1 est écrite et employée dans un contexte moderne. Parents et enseignants sont plus facilement convaincus quand il existe journaux, romans, littérature religieuse ou non dans leur langue locale. Toutefois, l'expérience démontre qu'une telle littérature doit émerger spontanément. Les partenaires extérieurs ne peuvent soutenir que les initiatives locales authentiques. Dans les rares cas connus de l'auteur, les tentatives d'initiatives et de lancement d'une telle littérature n'ont pas perduré à l'issue du soutien du projet.

3.3 Politique linguistique dans l'éducation : transition ou développement

Qu'une L1 doive être totalement développée ou utilisée comme une transition vers une meilleure maîtrise de la L2, telle est la seule responsabilité de la communauté de langue L1. Il existe depuis longtemps une controverse pour savoir si la L1 en tant que langue d'enseignement doit être développée et promue en tant que telle ou simplement utilisée pour faciliter le passage à la L2. La controverse est particulièrement virulente en Amérique latine parmi les intellectuels, qui parlent de *mantenimiento* versus *transición*. Le point de vue de la communauté de locuteurs

de L1 a très peu compté. Outre le fait qu'aucune L1 ne peut être stabilisée et promue contre la volonté de ses locuteurs, a-t-on le droit de leur imposer une démarche particulière

3.4 Développement linguistique et fonctionnalité de la langue

La plupart des langues peuvent être développées de telle sorte qu'elles puissent traiter des sujets techniques et organisationnels complexes. Le développement de l'arabe est significatif. Le swahili, le bahasa de Malaisie et le bahasa d'Indonésie en sont d'autres exemples parmi beaucoup d'autres. Les partenaires extérieurs pourraient soutenir ces efforts. Le vrai problème se pose dans les pays où règne une extrême diversité linguistique. Combien de langues faut-il développer et lesquelles ? Où se situe la limite inférieure raisonnable pour un développement linguistique total - 20 000 locuteurs ? 200 000 ? 20 millions ? Cet aspect s'ajoute aux problèmes de standardisation des langues et de la réduction de la diversité linguistique à des proportions gérables.

4. Langue et équilibre des pouvoirs

La plupart des pays sont multilingues. La considération dont jouissent les différentes langues est un indicateur de la structure des pouvoirs au sein du pays et du respect qu'il a pour ses minorités et groupes marginalisés. Ce phénomène revêt une grande valeur symbolique. Historiquement, on distingue parmi les pays en voie de développement trois schémas fondamentaux :

4.1 Rapports de forces parmi les groupes ethniques

Là où une langue européenne est utilisée pour l'enseignement (situation 2 ci-dessus), la langue en tant qu'indicateur a été neutralisée. Cela n'élimine en rien la lutte des pouvoirs mais efface un élément très visible. Défendre l'usage d'une ou de plusieurs langues L1 à l'école nécessite un consensus parmi les divers groupes ethniques et linguistiques. Il doit être compris de tous que l'on a choisi quelques L1 et écarté d'autres pour des raisons pragmatiques et que cela ne met pas en péril des transactions plus complexes sur le partage des pouvoirs. Les agences de coopération pourraient proposer un forum visant à atteindre ce consensus dans le secteur de l'éducation. Des efforts vers une standardisation des langues et la réduction de la diversité linguistique seraient aussi très utiles.

4.2 Relations entre groupes de population dominants et dépendants

Dans le troisième cas de figure évoqué plus haut, le rôle secondaire assigné aux langues locales des groupes de population anciennement colonisées cimente et stabilise la relation de domination. En Amérique latine, avec 500 ans d'histoire coloniale, c'est devenu partie de l'identité de nombreux individus à la fois du groupe dominant et de la population indigène. La majorité privilégiée a du mal à "lâcher" ses privilèges, surtout au second degré. Le premier degré consiste à concéder à la population indigène le droit de recevoir une éducation dans leur langue maternelle L1 et à le financer. Le second degré implique un mouvement vers une éducation véritablement bilingue et interculturelle pour tous, où les enfants du groupe dominant devraient aussi apprendre une langue locale. Sur le plan purement pédagogique, le premier degré suffit. Pour des raisons de justice sociale, d'intégration sociale, de développement socioculturel équilibré, le second niveau est nécessaire. Toutefois, l'auteur n'a pas connaissance du moindre signe indiquant un tel phénomène.

5. Effets éventuels sur l'intégration sociale

En général, un système d'éducation multilingue est l'indicateur d'une intégration sociale réussie, mais il n'en est pas la cause. En l'absence d'un consensus fondamental sur la valeur de chaque langue nationale et des droits qui l'accompagnent, pousser une éducation multilingue pourrait même provoquer des troubles sociaux. Les problèmes de politique devraient être prioritaires dans toute stratégie visant à utiliser l'enseignement dans la langue maternelle pour améliorer la qualité de l'éducation.

6. Rôle des agences extérieures de coopération et de développement

Cette séance stratégique explorera les différents moyens dont les partenaires extérieurs peuvent aider les pays à développer et appliquer des politiques linguistiques réalistes dans l'enseignement, qui soient à la fois saines sur le plan pédagogique et acceptable sur le plan social. Les partenaires extérieurs devraient-ils se cantonner aux aspects strictement techniques, pédagogiques et linguistiques du problème des langues ou devraient-ils soulever les problèmes de la politique linguistique pour que les dépositaires d'enjeu trouvent des solutions ? Est-il convenable qu'ils prennent parti en faveur d'un maintien et d'une stabilisation d'une langue L2 donnée pour l'enseignement ?

b) Nombre de locuteurs

Nombre global de locuteurs (estimation actuelle) :

Locuteurs 1ère langue :..... Locuteurs 2ème langue :
.....

c) Fonctions sociales

Attention, pour les cinq affirmations suivantes, compléter celles-ci en évaluant la communication de 0 à 3, sachant que 0 = pas du tout; 1 = un peu; 2 = assez; 3= beaucoup

1. La langue est utilisée pour des communications privées orales

a) en famille b) entre amis c) avec les parents d) avec les enfants

2. La langue est utilisée pour des communications privées écrites :

a) courrier b) courriel c) forum Internet d) autre usage perso

SI autre usage, lequel

?.....;

3. La langue est utilisée dans des communications professionnelles orales :

a) religion b) radio-télévision c) enseignement
d) politique e) justice f) santé
g) activité économique h) administration i) autres

où?

4. La langue est utilisée dans des communications professionnelles écrites :

a) religion b) presse écrite c) enseignement
d) politique e) justice f) santé
g) activité économique h) administration I) autres

le ou lesquels

5. La langue est utilisée dans des communications publiques massives :

a) musique populaire b) marchés c) manifestations

d) festivités f) cérémonies g) conférences

h) jeux et sports i) divertissements h) autres **le ou lesquels**

.....

Cocher la case correspondante dans les deux items suivants

6) Les locuteurs de la langue reconnaissent comme variété prestigieuse de référence le parler de :

a) un lieu (ville, région, pays) b) un groupe social particulier

c) une époque particulière d) aucune référence particulière

7) La langue est perçue par la majorité des locuteurs comme : (cocher la case)

- a) un symbole d'identité nationale ethnique ou non
urbaine rurale ou non
- b) un patrimoine (une richesse culturelle) national ethnique
ou non
- c) une langue de progrès social national régional ou non

D. État de l'aménagement du corpus de la langue

a) Orthographe dans un même pays (cocher une des cinq affirmations)

1. La langue connaît une seule orthographe totalement codifiée et stable
2. L'orthographe de la langue est normée mais pas encore stabilisée
3. La langue connaît plusieurs orthographe concurrentes
4. La langue n'a pas d'orthographe propre (hors transcription phonologique)
5. La langue n'est pas du tout écrite
6. Autres :

b) Grammaire (cocher pour chacune des affirmations)

1. La langue dispose d'au moins une grammaire de référence qui fait autorité
 OUI NON
2. La langue dispose d'une terminologie grammaticale métalinguistique stable
 OUI NON
3. La langue dispose d'une ou plusieurs grammaires pratiques (pédagogiques)
 OUI NON
4. Une ou plusieurs grammaires sont écrites dans la langue elle-même OUI
 NON

c) Dictionnaire

1. La langue dispose d'au moins un dictionnaire bilingue qui fait autorité OUI
NON

2. La langue dispose d'au moins d'un dictionnaire monolingue qui fait autorité
OUI NON

3. La langue dispose de dictionnaires variés de niveaux différents OUI
NON

4. La langue dispose de lexiques spécialisées publiés pour divers domaines OUI
 NON

d) Manuels, Guides et Ouvrages pédagogiques

1. Des manuels sont écrits dans la langue pour apprendre la langue OUI
NON

2. Des ouvrages pédagogiques scolaires sont disponibles dans la langue pour
 le primaire le secondaire le supérieur

3. Des ouvrages pédagogiques sont écrits dans la langue pour l'alphabétisation OUI
 NON

4. Des ouvrages pédagogiques sont écrits dans la langue pour les enseignants. OUI
 NON

5. Des manuels sont écrits dans la langue pour apprendre autre chose (par ex, le
code de la route) OUI
NON

6. On trouve, écrits dans la langue, des documents avec un
 usage public usage religieux usage commercial
autres : le ou lesquels .

e) Littérature écrite

1. Il existe des ouvrages littéraires considérés comme des références de la
langue
(romans, nouvelles, essais, drames, chansons, etc.) OUI NON

2. Estimeriez-vous le nombre de titres différents de ces ouvrages
 à moins de 10 par dizaines par centaines
par milliers

3. Des publications littéraires représentent pour les locuteurs une référence
suffisamment
représentative de et pour la langue OUI NON

f) Presse

1. Il existe des journaux (journaliers, hebdomadaires) dans la langue OUI
 NON

2. Il existe un section (page, colonne, etc.) dans la langue au sein d'un journal plurilingue OUI
NON

3. Il existe des magazines et des revues dans la langue OUI
NON

g) Technologies et NTICs

1. La langue est utilisée dans des interfaces de produits à usages technologiques comme

- la téléphonie mobile distributeurs de billets consoles de jeux
 site(s) Internet
 autres interfaces homme-machine

aucun

2. La langue est utilisée par les locuteurs dans des produits technologiques existants comme

- SMS échange sur site(s) Internet aucun
 autres usages : *citer des exemples*

BIBLIOGRAPHIE

• Ouvrages

BOYER, Henri (1991). Langues en conflits : études sociolinguistiques, Paris, L'Harmattan. (Logiques sociales).

CALVET, Louis-Jean (1996). Les politiques linguistiques, Paris, Presses universitaires de France, (Que sais-je?; 3075).

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME (1978). Minorités linguistiques et interventions : essai de typologie / Linguistic Minorities and Interventions : Towards a Typology, Québec, Les Presses de l'Université Laval. (Travaux du Centre international de recherches sur le bilinguisme; A-15).

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME (1987). Actes du colloque international sur l'aménagement linguistique / Proceedings of the International Colloquium on Language Planning, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME (1990). Diffusion des langues et changement social. Dynamique et mesure / Language Spread and Social Change : Dynamics and Measurements, Actes de colloque publiés sous la dir. de Lorne Laforge et Grant D. McConnel, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- COBARRUBIAS, J. and J. A. FISHMAN (1983). Progress in Language Planning, The Hague, Mouton.
- COOPER, Robert L. (1989). Language Planning and Social Change, New York, Cambridge University Press.
- CORBEIL, Jean-Claude (1980). L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin. (Langue et société).
- COULMAS, Florian (1992). Language and Economy, Cambridge, Blackwell.
- DAS GUPTA, Jyotirindra et Björn H. JERNUDD (1975). « Towards a Theory of Language Planning », dans Can Language Be Planned? : Sociolinguistic Theory and Practice for Developing Nations, Honolulu, University Press of Hawaii, p. 195-215.
- EASTMAN, C. (1983). Language Planning : an Introduction, San Francisco, Chandler & Sharp.
- FISHMAN, Joshua A. (1977). « Selected Dimensions of Language Planning : a Comparative analysis », dans Language Planning Process, sous la dir. de J. Rubin et autres, The Hague, Mouton, p. 194-214.
- HAUGEN, E (1983). « The Implementation of Corpus Planning : Theory and Practice », dans Progress in Language Planning, The Hague, Mouton.
- HAUGEN, E (1959). « Planning in Modern Norway », dans Anthropological Linguistics , vol.1, n° 3.
- JAHR, Ernst. H. (1993). Language Conflict and Language Planning, Berlin : New York, Mouton de Gruyter.
- LAPONCE, Jean (1984). Langue et territoire, Québec, Les Presses de l'Université Laval. (Travaux du Centre international de recherche sur le bilinguisme; A-19).
- LOUBIER, Christiane (2002). Contribution à une théorie de l'aménagement linguistique (thèse de doctorat en préparation).
- MACKEY, William F. (1976). Bilinguisme et contact des langues, Paris, Klincksieck.
- Politique et aménagement linguistiques (1987). Textes publiés sous la dir. de Jacques Maurais, Québec, Les Publications du Québec; Paris, Le Robert.
- Problèmes de glottopolitique (1985). Actes du symposium international, 20-23 septembre 1984, sous la dir. de A. Winther, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.

RUBIN, Joan et Björn H. JERNUDD, éd (1971). *Can Language Be Planned? : Sociolinguistic Theory and Practice for Developing Nations*, Honolulu, University Press of Hawaii.

TOLLEFSON, James W. (1991). *Planning Language, Planning Inequality : Language Policy in the*

Berry, J. (1968) *The making of Alphabet*. In Fishman J. A. (1968) *Readings in the Sociology of Language*. The Hague, Paris: Mouton. pp. 737-753. Appeared in the proceedings of the 5th Int. Congress of Linguistics (Oslo, Univ. Press, 1958), pp. 752-764.

Chyet, Michael L. (1997) *Kurmanji Kurdish Lexicography: a Survey and Discussion*.

Plurilingua

Série de publications sur la situation des langues en contact.

Centre de recherche sur le plurilinguisme (Bruxelles)

Plurilinguismes

Revue du centre d'études et de recherches en planification linguistique

Université René Descartes (Paris)

Terminogramme

Revue sur l'aménagement linguistique et la terminologie

Office de la langue française (Québec)

Terminologies nouvelles

Revue consacrée à l'aménagement de la terminologie et de la néologie.

Réseau international de néologie et de terminologie (Rint)

Terminometro

Bulletin d'information sur les activités (terminologiques, lexicographiques, etc.) menées dans l'ensemble des pays de langues néo-latines.

Union latine (Paris)

Anthropological Linguistics

Indiana University (Bloomington)

International Journal of the Sociology of Language

Mouton (NewYork)

Journal of Multilingual and Multicultural Development

Multilingual Matters (Avon, Angleterre)

Language in Society

Cambridge University press (Cambridge)

Language Problems and Language Planning

John Benjamins

Dr Ali KILIC

Paris le 21 février 2009

www.pen-kurd.org

